

BILAN DE LA CONCERTATION (PA4-1)

Les Sables d’Olonne

Les dunes du Puits d’Enfer
Renaturation de l’ancien circuit automobile et du parking du Puits d’Enfer

AVRIL 2026

MOA
Ville des Sables d'Olonne
Conservatoire du Littoral

MOE
Artelia - Phytolab - LGP Avocats

Projet de renaturation des dunes du Puits d'Enfer
Enquête publique
Ville des Sables d'Olonne
BILAN DE LA CONCERTATION VOLONTAIRE PREALABLE

VERSION	DESCRIPTION	ÉTABLI(E) PAR	APPROUVÉ(E) PAR	DATE
1	Version initiale	P.LAMBERT	L.GODARD	03/2026

ARTELIA SAS
Siège social : 16 rue Simone Veil – 93400 SAINT OUEN SUR SEINE – www.arteliagroup.com

SOMMAIRE

SOMMAIRE 1

1. CONTEXTES ET CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION 2

1.1. PRESENTATION DU PROJET 2

1.1.1. UN PROJET GLOBAL DE RENATURATION DES DUNES DU PUITS D'ENFER 2

1.1.2. GOUVERNANCE ET MAÎTRISE D'OUVRAGE 2

1.1.3. MAÎTRISE D'ŒUVRE ET ANIMATION DE LA CONCERTATION 3

1.2. CADRE REGLEMENTAIRE ET DECISION DE MENER UNE CONCERTATION VOLONTAIRE PREALABLE 3

1.2.1. CADRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT 3

1.2.2. CADRE DU CODE DE L'URBANISME 3

1.2.3. EN SYNTHÈSE, LES RAISONS QUI ONT MENÉ LE MAÎTRE D'OUVRAGE À RÉALISER UNE CONCERTATION PRÉALABLE 4

1.3. CALENDRIER ET PHASES DU PROJET DANS LESQUELS S'INSCRIT LA CONCERTATION MENEE EN 2023 5

2. MODALITÉS DE LA CONCERTATION 5

2.1. RECAPITULATIF DES DISPOSITIFS PREVUS ET REALISES 6

2.2. LES MODALITES D'INFORMATION DU PUBLIC 8

3. DÉROULEMENT DES TEMPS DE CONCERTATION ET CONTRIBUTIONS 13

3.1. DEUX REUNIONS DE PRESENTATION DU PROJET 13

3.2. DEUX RANDONNEES COMMENTEES POUR DECOUVRIR LE SITE 16

3.3. DEUX ATELIERS THEMATIQUES POUR ECHANGER 17

3.3.1. ATELIER N°1 – MOBILITÉS (22 JUIN 2023) 17

3.3.2. ATELIER N°2 – COMMUNICATION & PÉDAGOGIE (30 JUIN 2023) 19

3.4. EXPERIMENTATION DE FERMETURE ESTIVALE DE LA RUE DES MARCHAIS 20

3.5. SYNTHESE DE LA MOBILISATION DU PUBLIC AUX DIFFERENTES MODALITES DE CONCERTATION 24

4. INTÉGRATION DES CONTRIBUTIONS DANS LE PROJET 25

4.1. POINTS DE CONVERGENCE OU DIVERGENCES RELEVES LORS DE LA CONCERTATION PREALABLE 25

4.2. PROPOSITIONS RECURRENTES FORMULEES PAR LE PUBLIC 25

4.3. PRISES EN COMPTE DANS LE PROJET 26

4.4. IMPACTS SUR LA SUITE DU PROJET 26

5. CONCLUSION GÉNÉRALE 27

ANNEXES ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

1. CONTEXTES ET CADRE REGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION

La première étude, conduite entre 2016 et 2019, proposait le déplacement de la route littorale en retrait du circuit des dunes du Puits d'Enfer, afin de répondre aux enjeux de recul du trait de côte et de risques littoraux. Ce projet avait toutefois suscité une opposition locale importante, exprimée notamment lors d'un référendum.

En 2023, le Conservatoire du littoral, le Conseil départemental de la Vendée et la Ville des Sables-d'Olonne, maître d'ouvrage de l'opération, ont souhaité engager une nouvelle concertation préalable autour d'un projet renouvelé de renaturation des dunes du Puits d'Enfer.

Le présent document dresse le bilan de la démarche de concertation menée de mai à septembre 2023, ainsi que les évolutions apportées au projet initial à la suite des contributions recueillies.

1.1. PRESENTATION DU PROJET

1.1.1. Un projet global de renaturation des dunes du Puits d'Enfer

Le projet des Dunes du Puits d'Enfer vise la renaturation et la valorisation d'un site littoral emblématique de 70 hectares situé au sud des Sables-d'Olonne, englobant l'ancien circuit automobile, les dunes perchées, les vallons humides, ainsi que les liaisons vers l'Anse aux Moines et la baie de Cayola.

Depuis 2020, la Ville a engagé, en partenariat avec le Conservatoire du Littoral et le Département de la Vendée, un vaste programme de reconquête écologique afin de restaurer les milieux naturels, réduire les effets de fragmentation et améliorer l'accueil du public sur ce secteur remarquable.

Le projet prévoit notamment :

- la renaturation de l'ancien circuit automobile,
- la création de sentiers piétons et cyclables continus,
- la réorganisation des stationnements existants,
- une meilleure intégration paysagère des cheminements et accès,
- la restauration des milieux dunaires et humides, identifiés comme enjeux majeurs dans les études environnementales réalisées depuis 2022.

L'objectif est de constituer un site exemplaire alliant continuités écologiques, accessibilité maîtrisée, découverte du littoral et revalorisation du patrimoine naturel et culturel du secteur.

1.1.2. Gouvernance et maîtrise d'ouvrage

Le pilotage du projet repose sur une gouvernance partenariale structurée autour de plusieurs acteurs publics :

- La Ville des Sables-d'Olonne, maître d'ouvrage, porte la responsabilité de l'opération, de la coordination générale et de la conduite de la concertation.
- Le Conservatoire du Littoral, propriétaire d'une grande partie du site (acquisitions successives depuis 2015), est un partenaire historique. Il participe à l'élaboration des orientations écologiques, notamment autour de la restauration des dunes, des zones humides, des continuités écologiques et de la gestion des usages.
- Le Département de la Vendée accompagne la démarche au titre de la gestion des espaces naturels sensibles (ENS) et des dynamiques littorales.

Cette gouvernance commune assure la cohérence du projet avec les enjeux de protection du littoral, de valorisation du patrimoine naturel et d'aménagement durable du territoire.

1.1.3. Maîtrise d'œuvre et animation de la concertation

À l'issue d'un appel d'offres lancé en 2022, la maîtrise d'œuvre du projet a été confiée à un groupement composé de :

- ARTELIA (mandataire, écologie, VRD et concertation),
- PHYTOLAB (paysage),
- LGP Avocats (accompagnement juridique).

Cette équipe est chargée des études techniques, environnementales et paysagères, ainsi que de l'appui à l'animation des temps de concertation.

Dans le cadre de la concertation, ARTELIA et PHYTOLAB ont assuré :

- l'élaboration des contenus pédagogiques (plans, supports, cartographies) ;
- la préparation des supports, l'animation des réunions publiques et ateliers ;
- l'animation des randonnées commentées et ateliers des 22 et 30 juin 2023, mobilisant plusieurs experts (écologie, paysage), ainsi que les équipes de la ville des Sables d'Olonne et du Conservatoire du Littoral. Ces temps ont permis d'expliquer les enjeux du site directement sur le terrain ;

Les partenaires institutionnels, notamment le Conservatoire du Littoral, ont également participé à ces temps d'échange, apportant leur expertise sur les enjeux d'habitats, de biodiversité et de gestion des milieux sensibles

La Ville des Sables d'Olonne a mise en place, suivi et évalué la phase d'expérimentation de modification du plan de circulation du Quartier de la Pironnière (août -septembre 2023), et assuré, entre autres, la logistique et la communication et les inscriptions aux différents temps de concertation.

1.2. CADRE REGLEMENTAIRE ET DECISION DE MENER UNE CONCERTATION VOLONTAIRE PREALABLE

Le projet des Dunes du Puits d'Enfer s'inscrit dans deux grands cadres législatifs : le Code de l'Environnement et le Code de l'Urbanisme, chacun organisant des dispositifs de concertation à différents stades d'avancement des projets.

Il est à noter que le cadre législatif et réglementaire ayant conduit à la décision de mener une concertation volontaire préalable est celui applicable en 2023, soit à la date de délibération approuvant les modalités de concertation.

1.2.1. Cadre du Code de l'Environnement

La participation du public intervient en amont de l'élaboration des projets via :

- le débat public (articles L.121-8 et suivants), obligatoire pour les projets dépassant certains seuils, ou facultatif pour ceux situés en-deçà ;
- la concertation préalable (articles L.121-15-1 et suivants), qui peut être :
 - facultative à l'initiative du maître d'ouvrage,
 - imposée par l'autorité compétente lors du dépôt des autorisations,
 - demandée par le public dans le cadre du droit d'initiative.

Le projet des Dunes du Puits d'Enfer n'entre pas dans le champ de la consultation obligatoire ou facultative de la CNDP, ne dépassant pas les seuils prévus. Il peut en revanche faire l'objet d'une concertation préalable facultative du Code de l'environnement en raison de sa soumission à évaluation environnementale.

1.2.2. Cadre du Code de l'Urbanisme

La concertation préalable peut être menée à plusieurs titres :

- une concertation obligatoire (article L.103-2) pour des opérations modifiant substantiellement le cadre de vie ou entraînant des travaux d'envergure dépassant certains seuils (article R.103-1) ;

- une concertation facultative (article L.300-2), mobilisable pour les projets soumis à la constitution d'un permis d'aménager, situés dans un document d'urbanisme et susceptibles d'affecter l'environnement.

Le projet n'entre pas dans la concertation obligatoire, car il ne franchit pas les seuils définis par l'article R.103-1.

En revanche, il relève de la concertation facultative prévue à l'article L.300-2, notamment en raison de son lien avec une évaluation environnementale et de ses effets potentiels sur le cadre de vie.

1.2.3. En synthèse, les raisons qui ont mené le maître d'ouvrage à réaliser une concertation préalable

Le projet présenté en 2023 comportait différentes composantes, dont la fermeture de la rue des Marchais, mais aussi, en plus de l'ouverture du site au public, la renaturation du circuit des Dunes du Puits d'Enfer (désimperméabilisation et effacement de tronçons de chaussées).

Bien que l'ouvrage dont l'assiette devait être modifiée [*i.e*. la Rue des Marchais] ne se situait pas en zone U ou AU du PLU de Château-d'Olonne, mais en zone NL (naturelle à vocation de loisir), il desservait directement le quartier de la Pironnière qu'il jouxte encore à présent.

Le diagnostic et l'étude de trafic menée sur le secteur ont permis de constater :

- Un trafic moyen journalier annualisé en période estivale sur cette rue, de 1 135 véhicules / jour (490 V/J hors saison estivale) ;

- Les différentes hypothèses de report de trafic en cas de fermeture de la rue des Marchais ont démontré que les autres voies d'accès au quartier étaient en mesure d'absorber ces reports, mais on notait tout de même qu'ils engendreraient un doublement des volumes de trafic sur lesdites voies, et un changement du plan de circulation à l'échelle du quartier en période estivale, notamment lors des jours de marché.

- Par ailleurs, le coût global du projet de renaturation était estimé en 2023 à 3,7 M€TTC, dont une part concernait la renaturation de la rue des Marchais ;

- Le projet comprenait la création de 190 places de stationnement à l'échelle du projet, en remplacement des 130 existantes, qui devaient être supprimées. Il était par ailleurs envisagé d'aménager la majeure partie de ces stationnements à proximité directe des secteurs urbanisés jouxtant le périmètre de projet.

- Le projet, au regard de sa localisation, entrait également dans le champ de l'évaluation environnementale soumise au « cas par cas ».

A ces différents titres, le projet et ses impacts notamment en matière de déplacements, mais aussi sur l'environnement, semblaient pouvoir être considérés comme modifiant de manière substantielle le cadre de vie à l'échelle du quartier de la Pironnière, bien qu'il n'entraient pas exactement dans les seuils fixés par le R103-1 du code de l'urbanisme.

Le projet ne relevait d'aucune obligation réglementaire stricte de concertation préalable, ni au titre du Code de l'Environnement ni au titre du Code de l'Urbanisme. Cependant, en raison :

- de son impact potentiel sur les mobilités,

- de son inscription dans le champs de l'évaluation environnementale,

- de son influence directe sur le cadre de vie du quartier de la Pironnière,

- et de l'importance de ses enjeux écologiques et paysagers,

la Ville des Sables-d'Olonne a choisi d'organiser une concertation préalable volontaire afin d'associer les habitants et riverains le plus en amont possible pour échanger sur le projet, et l'opportunité de ses composantes.

1.3. CALENDRIER ET PHASES DU PROJET DANS LESQUELS S'INSCRIT LA CONCERTATION MENEE EN 2023

La concertation préalable menée en 2023 s'est inscrite dans la phase amont de conception du projet, à un moment clé où les études pré-opérationnelles (AVP) et les expertises environnementales étaient en cours d'élaboration. Cette concertation publique, conduite entre mai et septembre 2023, avait pour objectif d'éclairer le projet grâce aux contributions des habitants avant la finalisation des études et dossiers réglementaires.

Elle intervenait ainsi avant le dépôt des demandes d'autorisations, initialement prévu en octobre 2023, lesquelles devaient conduire à une enquête publique au premier semestre 2024, puis au lancement des premiers travaux dès janvier 2025.

Le dispositif comprenait également une expérimentation de circulation menée durant l'été 2023, destinée à compléter les études techniques et à alimenter les échanges.

La concertation menée en 2023, détaillée dans les chapitres suivants, a eu des conséquences sur le projet dont l'exécution des études a été suspendue entre fin 2023 et jusqu'à leur reprise courant 2025, sur la base d'un programme modifié intégrant l'une des contributions essentielles de cette concertation : le maintien de la section sud de la rue de Marchais.

Au terme de ce processus, un bilan de la concertation doit donc être produit et mis à disposition du public, conformément aux exigences réglementaires et à l'engagement de transparence pris par le maître d'ouvrage.

2. MODALITES DE LA CONCERTATION

Afin d'associer largement le public à la définition du projet des Dunes du Puits d'Enfer, la Ville des Sables d'Olonne a engagé une concertation préalable conformément à la délibération n°14 du Conseil municipal du 27 mars 2023. Cette délibération a défini les objectifs, les modalités et le calendrier de la démarche, en s'appuyant sur le cadre réglementaire du Code de l'Urbanisme et du Code de l'Environnement. Elle a ainsi posé les bases d'un processus d'échanges visant à partager les enjeux du projet, à informer les habitants et à recueillir leurs contributions au moment clé de sa conception.

Le présent chapitre synthétise les échanges et détaille le déroulement de cette concertation. Il précise ses différentes modalités, les objectifs et temporalités associés.

La délibération est disponible en annexe.

2.1. RECAPITULATIF DES DISPOSITIFS PREVUS ET REALISES

n°	Étape de la concertation préalable	Objectifs	Période prévue	Lieu / Modalités prévues	Informations	Réalisation
1	Passage en Conseil municipal pour délibération	• Validation politique des modalités de concertation préalable	Mars 2023	Conseil municipal	Registre des actes administratifs	Oui (27/03/2023)
2	Réunion CCQ (référents de quartier)	• Présenter le projet actuel, ses ambitions, les évolutions par rapport au projet précédent et le planning de concertation et études • Présentation de scénarios de modification du schéma de mobilités	Mai 2023	Salle de la Licorne	Invitation par les canaux usuels de la Ville des Sables d'Olonne	Oui (5 mai 2023), *Salle GARGAMOELLE - All. du Parc de Coubertin – Le Havre (Environ 65 participants)*
3	Réunion publique	• Présenter le projet actuel, ses ambitions, les évolutions par rapport au projet précédent et le planning de la concertation • Présentation des scénarios de modification du schéma de mobilités	Mai 2023	Salle du Havre d'Olonne	Communiqué de presse diffusé le jeudi 15 juin 2023	Oui (15 juin 2023), *Salle Calixte Aimé Plissonneau (Environ 130 participants)*
4	2 randonnées commentées *(Sur inscription)*	• Faire découvrir le site aux personnes intéressées, lors de deux randonnées commentées de 2h	Juin 2023	Site du projet		Oui (le 22 juin 2023 à 10h30 et le 30 juin 2023 à 10h30) *(Environ 50 participants à chaque randonnée)*
5.1	Ateliers n°1 : *Mobilités à la Pironnière (Sur inscription)*	• Atelier sur les mobilités : présenter 2 scénarios de modification de la circulation	Juin 2023	Lieux à préciser / Ville		Oui (22 juin 2023 à 14h00) *Salle Calixte Aimé Plissonneau* (*Environ 45 participants*),

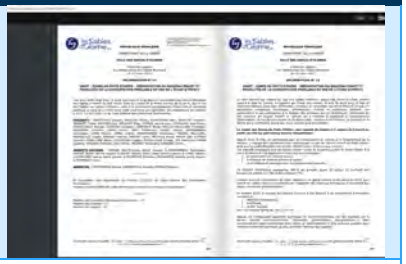
n°	Étape de la concertation préalable	Objectifs	Période prévue	Lieu / Modalités prévues	Informations	Réalisation
		• Échanger autour des enjeux du quartier en matière de déplacements • Échanger autour des scénarios de modification du plan de circulation du quartier • Confronter les visions du maître d'ouvrage aux retours de ceux qui y vivent				
5.2	Atelier n°2 : *Communication/pédagogie (Sur inscription)*	• Échanger autour la perception du site aujourd'hui, l'image qu'il renvoie ; • Échanger autour des usages de demain, des informations à communiquer et de la manière le faire	Juin 2023	Lieux à préciser / Ville		30 juin 2023 – 14h00 *Salle Calixte Aimé Plissonneau* *(Environ 30 participants)*
6	Expérimentation d'un plan de circulation alternatif	• Mettre en œuvre et tester la pertinence en conditions réelles, d'un nouveau schéma d'accès au quartier • Mise en place d'une signalétique provisoire • Répondre à l'engagement pris en réunion publique.	Août - Septembre 2023	Signalétique provisoire, tests en conditions réelles et comptages. Mise à disposition d'un registre en ligne et en physique à la mairie annexe.	Information par communiqué de presse et voie de presse (11 août 2023)	Oui (du 16 août au 30 septembre 2023)
	Bilan de la concertation publié sur internet	• Synthèse des avis et remarques, formulation des réponses et des prises en compte	Septembre 2023	Mis à disposition du public sur le site internet de la Ville		Publié en mars 2026

2.2. LES MODALITES D'INFORMATION DU PUBLIC

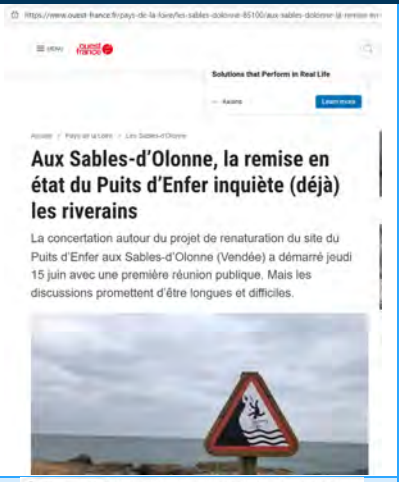
La maîtrise d'ouvrage a assuré une information régulière et accessible du public tout au long de la concertation, en mobilisant différents canaux complémentaires. Des communiqués de presse et de nombreux articles dans la presse locale (Ouest-France, Le Journal des Sables, Les Sables Vendée Journal, Actu.fr, TV Vendée) ont relayé les enjeux du projet et les étapes de la démarche.

La page Facebook de la Ville des Sables-d'Olonne a également permis de diffuser largement les annonces et les rendez-vous de la concertation. Par ailleurs, les habitants ont été associés directement lors des réunions du Comité consultatif de quartier du 4 mai 2023, ainsi qu'au travers de la réunion publique du 15 juin 2023.

Ci-après figure un référencement des principales publications réalisées directement ou indirectement par la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de cette information au public.

Date	Objet de la publication	Support / Média	Lien / Source	
27 mars 2023	Délibération municipale définissant les modalités de la concertation préalable	Ville des Sables-d'Olonne – Délibération n°14	Recueil des Actes Administratifs	
8 juin 2023	Annonce de la concertation publique (réunion, visites, ateliers)	Ville des Sables-d'Olonne – Facebook	Facebook	Extrait non disponible
15 juin 2023	Vidéo de lancement de la concertation : réunion publique, visites, ateliers	TV Vendée	Site emblématique des Sables d'Olonne, le site du Puits d'enfer va être protégé - Actualité en Vendée	

Date	Objet de la publication	Support / Média	Lien / Source	
15 juin 2023	Compte rendu détaillé de la 1re réunion publique	Le Reporter Sablais	Les Sables-d'Olonne Vendée. DUNES DU PUITS D'ENFER: la 1ère réunion de concertation vient de s'achever	
15 juin 2023	Article d'information sur le lancement de la concertation	www.actu.fr	Les Sables-d'Olonne : des réunions pour contribuer au projet de renaturation du Puits-d'Enfer	

Date	Objet de la publication	Support / Média	Lien / Source	
16 juin 2023	Article de presse faisant suite à la réunion publique du 15 juin 2023	Ouest-France	Aux Sables-d'Olonne, la remise en état du Puits d'Enfer inquiète (déjà) les riverains	 Aux Sables-d'Olonne, la remise en état du Puits d'Enfer inquiète (déjà) les riverains La concertation autour du projet de renaturation du site du Puits d'Enfer aux Sables-d'Olonne (Vendée) a démarré jeudi 15 juin avec une première réunion publique. Mais les discussions promettent d'être longues et difficiles.
7 juillet 2023	Article de presse faisant suite aux réunions publiques, randonnées et ateliers de concertation du mois de juin 2023	Ouest-France	Aux Sables-d'Olonne, pourquoi supprimer la rue des Marchais au Puits d'Enfer ?	 Aux Sables-d'Olonne, pourquoi supprimer la rue des Marchais au Puits d'Enfer ? Les habitants de la Pironnière ont exprimé leur position quant à la renaturation du Puits d'Enfer, lors d'une randonnée sur le site. Eric Perrin, chargé de mission au Conservatoire du Littoral, a répondu aux inquiétudes, principalement sur la rue des Marchais. Abonnez-vous Jeudi 22 juin, 50 personnes, principalement des habitants de la Pironnière,

Date	Objet de la publication	Support / Média	Lien / Source	
11 août 2023	Article d'information sur la mise en œuvre de l'expérimentation (fermeture, comptages, consultation)	Les Sables Vendée Journal / Actu.fr	Les Sables-d'Olonne : une partie de la rue des Marchais sera fermée pendant un mois et demi	
21 août 2023	Publication sur la page Facebook de la Ville des Sables D'Olonne,	Ville des Sables D'Olonne	Lien non disponible	

Date	Objet de la publication	Support / Média	Lien / Source	
9 octobre 2023	Résultats de la consultation : refus majoritaire de la fermeture de la rue des Marchais	Les Sables Vendée Journal	Les Sables-d'Olonne : après consultation, la rue des Marchais ne sera pas fermée	 Publication Les sables Vendée Journal Les Sables-d'Olonne : après consultation, la rue des Marchais ne sera pas fermée 1 000 retours à la consultation
25 novembre 2025	Article de presse informant de la relance du projet et du calendrier prévisionnel des travaux	Ouest-France	Dunes du Puits d'Enfer aux Sables-d'Olonne : une nouvelle étape franchie dans le projet, les travaux lancés début 2027	 Réservé aux abonnés Dunes du Puits d'Enfer aux Sables-d'Olonne : une nouvelle étape franchie dans le projet, les travaux lancés début 2027 Attendu depuis plusieurs années, le projet de renaturation des Dunes du Puits d'Enfer, aux Sables-d'Olonne (Vendée), va bientôt se concrétiser. Lors du conseil municipal, lundi 24 novembre 2025, le calendrier des travaux a été dévoilé : ils débuteront au premier trimestre 2027 pour s'achever en mars 2029.

3. DEROULEMENT DES TEMPS DE CONCERTATION ET CONTRIBUTIONS

Ce chapitre présente de manière détaillée l'ensemble des temps de concertation organisés dans le cadre du projet des Dunes du Puits d'Enfer, depuis les présentations en comité consultatif de quartier et en réunion publique, jusqu'aux visites de terrain, ateliers participatifs et dispositifs de consultation élargie. Il retrace le déroulement de ces différentes étapes, leur contenu et les modalités d'échange proposées au public, en incluant également l'expérimentation estivale de fermeture de la rue des Marchais.

L'ensemble de ces actions a permis de recueillir un volume important de contributions — observations, réactions, avis argumentés et propositions — qui éclairent les attentes des habitants, notamment en matière de mobilité, d'accessibilité, de préservation environnementale et d'usages du site. Ce chapitre synthétise ces contributions et met en évidence les principaux enseignements issus de la participation du public.

3.1. DEUX REUNIONS DE PRESENTATION DU PROJET

Avant la tenue des ateliers thématiques de fin juin, deux premiers temps d'échanges (le Comité des Conseils de Quartier du 5 mai 2023 et la réunion publique du 15 juin 2023) ont permis de recueillir un grand nombre de remarques, attentes et interrogations relatives au projet de renaturation des Dunes du Puits d'Enfer.

Ces rencontres ont rassemblé une diversité d'habitants du quartier et de riverains concernés par le fonctionnement du site, les mobilités locales, l'évolution du paysage et les conditions d'accès futures. Les interventions ont mis en lumière des préoccupations fortes autour de la circulation, du stationnement, de la sécurité des déplacements, mais aussi des questions liées à la gouvernance du projet, à l'accès à l'information, à la préservation écologique du site et au niveau d'équipement attendu. Ces premières contributions, nombreuses et parfois très argumentées, ont joué un rôle structurant : elles ont permis de clarifier les sujets de vigilance, d'identifier des points de consensus comme des zones de tension, et d'alimenter de manière déterminante la préparation des ateliers thématiques qui ont suivi.



Figure 1 : Réunion publique du 15 juin 2023

Ambiance et déroulement des deux temps de concertation

Comité consultatif de quartier (CCQ) : Environ 65 personnes ont participé à la réunion. L'ambiance était attentive et constructive : les participants se sont montrés très intéressés, avec des échanges soutenus et de nombreuses remarques ou interrogations tout au long de la séance.

Réunion publique (RP) : Les échanges avec les 130 participants ont été nombreux, mais plus revendicatifs et parfois tendus. La présentation proposée (format et contenu) n'a pas répondu aux attentes d'une partie du public, notamment au-delà des aspects techniques, ce qui a contribué à un climat globalement moins apaisé.

Contributions apportées lors de ces deux réunions de présentation :

Mobilités, circulation et usages de la rue des Marchais

La question des mobilités constituait le premier sujet de préoccupation, largement partagé par les participants des deux réunions.

Plusieurs habitants ont exprimé une forte inquiétude quant à la suppression de la rue des Marchais, perçue comme un axe structurant pour :

- l'accès aux campings,
- les déplacements locaux du quartier,
- la desserte des commerces,
- les flux touristiques estivaux.

Certains ont souligné que le trafic actuel est déjà très dense, notamment lors des arrivées/départs de campings et des jours de marché, et jugé qu'il n'était pas raisonnable d'envisager la fermeture sans disposer de nouveaux comptages effectués dans des conditions « réelles » (haute saison).

Les participants attendaient donc que la phase d'expérimentation estivale permette d'objectiver les impacts sur la circulation, les reports de trafic et la sécurité. Ils demandaient que les résultats soient intégrés dans la suite des études et dans les arbitrages.

Des propositions alternatives émergent :

- déplacement de la rue des Marchais vers la résidence de l'Estran (fortes contraintes réglementaires – loi Littoral),
- création d'un passage inférieur pour maintenir la circulation tout en reconnectant les milieux naturels,
- réouverture de la rue du Fief Saint-Jean (non retenu car dédiée aux circulations douces).

Enfin, des habitants ont rappelé qu'une partie du quartier avait connu un fonctionnement en double sens auparavant, ce qui a nourri la demande de revoir globalement le schéma de circulation du secteur, plutôt que d'aborder la rue des Marchais isolément.

Mobilités douces, sécurité et apaisement des déplacements

Parallèlement aux inquiétudes liées aux voitures, de nombreux participants ont insisté sur la nécessité de repenser la place du vélo et des piétons, en cohérence avec :

- les enjeux climatiques,
- la fréquentation du site,
- la sécurité des usagers.

Les participants demandent :

- la sécurisation de la traversée au niveau du Puits d'Enfer (ralentissement, rehaussements, gestion de la vitesse),
- la clarification des profils en travers des rues pouvant être mises en double sens,
- la garantie que la modification de la voirie ne réduise pas l'espace dédié aux mobilités douces, notamment autour de la rue du Puits d'Enfer et du chemin des Boussais.

L'idée d'intégrer les cyclistes à l'intérieur du site renaturé a recueilli des avis favorables, à la fois pour la sécurité et pour limiter l'érosion du littoral.

Stationnement et impacts sur l'accessibilité

D'autres remarques ont porté sur la recomposition du stationnement liée à l'effacement de la rue des Marchais :

- inquiétudes à propos de la réduction du nombre de places,
- demandes de savoir où se gareront les usagers des campings et les visiteurs,
- question sur la localisation du futur parking près de l'abbaye et sa capacité.

L'explication apportée portait sur :

- le maintien de 15 places côté mer pour des besoins immédiats (dont PMR),
- la création de 100 nouvelles places à proximité de l'abbaye,

- la sécurisation renforcée de la traversée piétonne entre parking et site.

Certains craignaient une dangerosité accrue, si les usagers avaient à traverser un axe très passant ; les participants demandaient que les solutions soient présentées de manière plus détaillée et éprouvées.

Renaturation, qualité écologique et usages du site

De nombreuses interventions saluèrent l'ambition de renaturation, tout en demandant plus de transparence sur :

- les études faune/flore en cours (diagnostics réactualisés car plus de 5 ans),
- la méthode de renaturation (levée des revêtements, gestion des sols, retour d'espèces typiques),
- l'accompagnement scientifique annoncé.

Des habitants ont souhaité être rassurés sur :

- un accès public au site,
- la préservation des paysages,
- les risques d'érosion et les impacts littoraux.

L'intégration d'objectifs de pédagogie et de sensibilisation a été bien accueillie (cibles : habitants, touristes, scolaires)

Équipements, services et accessibilité du site

Les participants s'interrogèrent sur :

- la présence de sanitaires,
- la possibilité d'installer des bornes de recharge (difficile en espace naturel non stabilisé),
- l'accessibilité PMR dans un environnement contraint par la loi Littoral,
- la présence d'aires ombragées,
- les aménagements sécurisés.

La Ville a confirmé qu'un niveau minimal d'équipement sobre, compatible avec la vocation naturelle du site, serait prévu.

Gouvernance, maîtrise foncière et transparence du projet

Plusieurs participants demandèrent :

- une explication claire de la gouvernance, en rappelant les rôles respectifs de la Ville, du Conservatoire du Littoral, du Département,
- une meilleure information sur les acquisitions foncières, encore en cours à la date des réunions,
- un COPIL élargi intégrant éventuellement des représentants de quartier.

D'autres souhaitèrent pouvoir consulter les études environnementales ou informations techniques au fur et à mesure de leur disponibilité.

Nuisances, contraintes externes et sujets hors périmètre

Plusieurs questions portent sur des problématiques hors champ du projet :

- nuisances aériennes liées à l'aérodrome,
- nuisances sur la route littorale,
- gestion d'une canalisation défectueuse.

Les élus ont rappelé que ces sujets relevaient d'autres cadres de décision, mais qu'ils devaient être pris en considération dans la vision globale du territoire.

<u>Synthèse des contributions en CCQ et RP :</u>

- Une forte attente de lisibilité sur les mobilités, particulièrement autour de la rue des Marchais et de la connexion des quartiers.
- Un soutien global à la renaturation, mais une demande importante de précisions (méthodes, diagnostics, impacts).
- Des inquiétudes sur la sécurité et le stationnement, qui nécessitent d'être approfondies dans les études.
- Une demande de transparence : études, gouvernance, acquisitions foncières, dispositifs d'expérimentation.

- Un souhait d'implication élargie des habitants, que ce soit via les COPIL, les ateliers, ou l'accès aux documents.
- Un intérêt marqué pour la pédagogie et la valorisation du site comme lieu de découverte

3.2. DEUX RANDONNEES COMMENTEES POUR DECOUVRIR LE SITE

Dans le cadre de la concertation préalable, deux randonnées commentées ont été organisées les 22 et 30 juin 2023, de 10h30 à 12h00, au départ du parking du Puits d'Enfer. Elles se sont déroulées les matins des deux ateliers thématiques, mais sans que les sujets abordés en randonnées soient liés aux sujets des ateliers.

Ces visites visaient à permettre aux habitants de mieux comprendre les enjeux du site, à établir des repères communs pour la suite de la concertation et à offrir une présentation *in situ* des caractéristiques paysagères, écologiques et historiques du secteur. Elles ont réuni environ 50 participants par session, divisés en sous-groupes de 20 à 30 personnes. Il s'agissait principalement d'habitants du quartier de la Pironnière.

Modalités d'animation

L'animation a été assurée par :

- Ville des Sables-d'Olonne : Claire Bourreau, directrice environnement ;
- Conservatoire du Littoral : Eric Perrin, chargé de mission ;
- ARTELIA : Jérémy Judic, responsable du pôle diversité, et Lucie Godard, cheffe de projet ;
- PHYTOLAB : Maud Laroussinie, architecte paysagiste.

Les sous-groupes ont été guidés sur un parcours d'environ 5 kilomètres, structuré en six étapes, illustrées par des supports cartographiques, photographiques et un plan schématique du site.

La présentation du projet n'intervenait qu'en fin de parcours, l'objectif principal étant d'abord de qualifier le site et ses enjeux.



Figure 2 : Itinéraire proposé lors de randonnées commentées de juin 2023

Description du parcours et contenus présentés

Le parcours a abordé successivement :

- L'entrée sud du site : rappel des objectifs de renaturation, présentation du contexte géologique du Puits d'Enfer (granite d'anatexie daté à 388 ± 8 Ma), organisation des milieux naturels et éléments structurants du paysage littoral.

- Les dunes perchées et leurs fragilités : explications sur l'érosion liée à la sur-fréquentation, rôle des dunes fossiles, sensibilité des sols, importance de la reconnexion des habitats naturels.

- Les vallons humides et les ruisseaux du Puits Rochais et de la Combe : fonction écologique, bassin versant, présence d'espèces patrimoniales (dont la loutre).

- L'histoire du site : forêt d'Orbestier (XIe siècle), implantation du camping du Puits d'Enfer (années 1950), création puis exploitation du circuit automobile par l'ASA Vendée (1958–1990), évolutions des usages et des paysages jusqu'à aujourd'hui.

- Les espaces dunaires de l'arrière-plage : faune, flore, zones humides intradunaires, enjeux de préservation et de restauration ; rôle structurant des continuités paysagères et écologiques jusqu'à l'Anse du Vieux Moulin et l'Anse du Roseau.

- Le chemin côtier : enjeux d'accessibilité, équilibre entre ouverture au public et préservation des milieux, vues littorales, fonctionnement des milieux humides et micro-marais.

En fin de randonnée, les intervenants ont présenté les principes d'aménagement envisagés : retrait des anciennes chaussées, remaniement des sols et matériaux in situ, accompagnement de la végétation, continuités écologiques renforcées, accessibilité maîtrisée et approche expérimentale de la renaturation.

Extraits d'échanges et réactions de participants

Les participants ont exprimé un fort intérêt pour la compréhension des milieux naturels, des dynamiques paysagères et de l'histoire du site.

Un certain nombre d'échanges ont porté sur la suppression potentielle de la rue des Marchais, sujet qui suscitait des interrogations importantes parmi les habitants du quartier de la Pironnière. Les inquiétudes concernaient principalement la circulation locale et les reports de trafic, la desserte du quartier, l'accès au littoral.

Les représentants du maître d'ouvrage ont expliqué sur site, les enjeux écologiques associés à la suppression de ce tronçon de voirie : réduction de la fragmentation, restauration des continuités dunaires et humides, élimination d'un « piège écologique » pour certaines espèces, élargissement des surfaces favorables à la biodiversité et diminution des nuisances visuelles et sonores dans ce secteur sensible.

Ces randonnées ont permis d'instaurer un dialogue direct avec les habitants, de fournir des repères partagés et de préparer les échanges des ateliers participatifs qui ont suivi.

3.3. DEUX ATELIERS THEMATIQUES POUR ECHANGER

Dans le prolongement des premières réunions publiques et des balades commentées organisées sur le site, deux ateliers thématiques ont été conduits les 22 et 30 juin 2023 afin d'approfondir la réflexion collective autour du projet de renaturation des Dunes du Puits d'Enfer.

Le premier atelier, consacré aux mobilités, a réuni un peu plus d'une quarantaine de participants et a permis d'identifier les principaux enjeux de circulation à l'échelle du quartier de la Pironnière, ainsi que d'examiner de manière détaillée plusieurs scénarios d'évolution du plan de circulation.

Le second atelier, dédié à la communication et à la pédagogie, a rassemblé une trentaine d'habitants et a porté sur les usages futurs du site, le niveau d'aménagement souhaitable et les modalités d'information à mettre en place tout au long du chantier et après l'ouverture au public.

Ces deux séances ont constitué des temps d'échanges riches, mobilisant des acteurs locaux impliqués et permettant d'alimenter la conception du projet à partir des attentes, réserves et propositions issues du terrain.

3.3.1. ATELIER N°1 – MOBILITÉS (22 juin 2023)

L'atelier consacré aux mobilités s'est tenu le 22 juin 2023, de 14h10 à 17h00, à la salle Calixte Aimé Plissoneau, en présence de 45 participants répartis en six tables, pour cinquante inscrits.

La grande majorité des participants résidaient dans le quartier de la Pironnière et avaient pris part, en matinée, à la randonnée commentée organisée sur le site, ce qui leur permettait d'apprécier concrètement les enjeux de circulation et d'accessibilité au cœur du projet de renaturation.

Après une introduction présentant les objectifs de l'atelier — identifier les enjeux de déplacements à l'échelle du quartier, analyser les trois scénarios de modification du plan de circulation, et confronter la vision du maître d'ouvrage à l'expérience quotidienne des habitants — les échanges ont rapidement pris une tournure vive, marquée par une forte attente d'explications sur le projet et, surtout, par des interrogations nourries autour du principe de fermeture de la section sud de la rue des Marchais.

Certains participants ont exprimé leur inquiétude quant à l'impact de cette fermeture sur les flux automobiles, le quotidien des riverains, la desserte des campings et le fonctionnement du quartier en haute saison. Ces tensions initiales ont conduit à raccourcir la phase introductive pour engager directement le travail collaboratif autour des plans. Ceci a permis d'apaiser les échanges, sans compromettre l'expression de positions divergentes.

Séquence 1 — Les enjeux du quartier

Au fil des annotations cartographiques réalisées en sous-groupes, plusieurs tendances fortes se sont dégagées. Les participants se sont accordés pour dire que la rue des Marchais a constitué un axe structurant, largement emprunté tant par les habitants que par les touristes. Son éventuelle suppression a soulevé d'importantes craintes de report de trafic vers des rues résidentielles étroites, notamment la rue du Puits d'Enfer, l'avenue Nina d'Asty, ou encore certains axes desservant les campings, en particulier lors des arrivées et départs massifs en haute saison. Beaucoup ont souligné également des difficultés de visibilité, des points de congestion existants, ainsi qu'une fragilité de la desserte en transports en commun, renforcée par la sinuosité du secteur.

Le travail d'identification des « lieux essentiels » ont mis en évidence une intensité particulière d'enjeux autour de :

- la place de la République,
- les axes littoraux,
- les voies desservant les campings,
- les accès au quartier depuis la Ville et les grands axes.

Cette première séquence, plus apaisée que le début de séance, a permis de diversifier les contributions, en dépassant la seule question de la rue des Marchais pour élargir la réflexion à l'ensemble du fonctionnement du quartier.

Séquence 2 — Analyse des scénarios de circulation

La seconde partie de l'atelier portait sur l'analyse comparée des trois scénarios de modification de la circulation élaborés par l'équipe projet. Les participants ont travaillé en tables sur des planches dédiées et complété des grilles Avantages/Inconvénients.

Scénario 2 : Mise en sens unique de l'avenue Nina d'Asty — Le scénario préféré

Une nette majorité de participants se sont prononcés en faveur du scénario 2, jugé le plus équilibré. Il permettrait de :

- réduire certaines congestions internes au quartier,
- faciliter la compréhension des flux,
- maintenir la continuité cyclable,
- et mieux orienter les véhicules vers la route littorale.

Des réserves demeurèrent néanmoins quant à sa mise en œuvre : impact sur les lignes de bus C et S2, largeur de certaines sections, « points noirs » de visibilité rue de l'Aunis.

Scénario 1 : Mise en double sens de la rue du Puits d'Enfer — Un scénario peu convaincant

Le scénario 1 concentre de nombreuses critiques :

- suppression d'une piste cyclable récente et très fréquentée,
- impossibilité pour les camions de livraison,
- risques importants de report de trafic,
- incohérence globale par rapport aux usages existants.

Scénario 3 : Inversion du sens unique de la rue de la Pironnière — Un scénario moins apprécié

Ce scénario, plus éloigné de la problématique de la rue des Marchais, est jugé difficile à justifier. Il soulève :

- des risques de report de trafic vers l'avenue des Genêts,
- des interrogations fortes sur son utilité réelle pour apaiser la circulation.

Propositions transversales

Plusieurs propositions alternatives émergent dans les groupes, parmi lesquelles :

- création d'un parking relais au centre du quartier de la Pironnière et développement des navette vers le site des Dunes du Puits d'Enfer, et développement plus général des transports en commun ;
- aménagement d'un giratoire au Puits d'Enfer ;
- pas de création du parking prévu à l'intersection de la rue des Marchais et de la rue de la République, pour conserver un espace de végétation (tables de pique-nique, par exemple) ;
- maintien de la rue des Marchais sans stationnement pour faciliter les flux ;
- extension du double-sens rue du Puits d'Enfer jusqu'à la résidence de l'Estran ;
- ne pas surélever le parking prévu devant la résidence de l'Estran.

Ambiance générale & enseignements

Si l'ouverture de l'atelier a été marquée par une forte tension et une défiance envers le projet, les échanges se sont progressivement apaisés, permettant un débat plus nourri et nuancé sur les mobilités. Les participants ont reconnu dans leur ensemble la nécessité d'aménager le site et accueillent favorablement l'ambition de renaturation, mais restèrent très opposés à la fermeture de la rue des Marchais.

Beaucoup ont néanmoins exprimé leur volonté d'avancer vers un schéma de circulation plus lisible, plus fluide, et mieux articulé avec les mobilités douces et les transports en commun, avec une crainte soulevée que le projet augmente les nuisances liées à la circulation et la fréquentation du site.

Le compte-rendu de cet atelier est joint au présent bilan.

3.3.2. ATELIER N°2 – COMMUNICATION & PÉDAGOGIE (30 juin 2023)

L'atelier « Communication et pédagogie » s'est tenu le 30 juin 2023, dans les mêmes horaires et le même lieu que le premier atelier. Il a réuni 30 participants, répartis en quatre tables, principalement des habitants du quartier ayant, pour la plupart, participé à la randonnée commentée organisée le matin même.

Cette familiarisation préalable avec le site a contribué à enrichir la discussion et à ancrer les échanges dans des expériences concrètes.

Séquence 1 : Perception du site et usages attendus

Les échanges autour de l'image actuelle du site ont fait apparaître un diagnostic partagé : malgré un potentiel paysager exceptionnel, le site a souffert d'éléments dégradés (enrobés restants, traces de l'ancien circuit, caravanes abandonnées, arbres tombés) qui ont nui à sa lisibilité et à son attractivité. Les participants ont distingué la partie dunaire, plus ouverte, et la partie forestière, plus fraîche et ombragée.

Les usages souhaités pour demain se sont caractérisés par une forte volonté de préserver la tranquillité et la naturalité du site. Plusieurs personnes ont évoqué le plaisir de disposer d'un espace pour marcher, courir ou pratiquer le vélo en douceur, tout en privilégiant des chemins sobres et intégrés.

L'idée d'ouvrir à des activités pédagogiques a été partagée, qu'il s'agisse de sensibiliser les enfants aux milieux dunaires ou de proposer des supports simples d'interprétation des paysages. Certains participants ont relevé toutefois qu'il convenait d'éviter toute dérive vers un espace trop aménagé : le site n'était pas un parc urbain et ne devait pas être traité comme tel.

Séquence 2 : Information, pédagogie et aménagement

Cette séquence visait à recueillir les attentes en matière de communication, tant pendant le chantier que dans la future mise en service du site.

- Les participants ont exprimé un intérêt certain pour l'organisation, pendant le chantier, de visites ponctuelles, de chantiers participatifs ou encore de temps pédagogiques à destination des scolaires, centrés sur la renaturation en cours.

 Ils ont souhaité toutefois que ces initiatives restent limitées et discrètes, afin de ne pas transformer la phase de travaux en « attraction ».

- Concernant les supports et outils d'information, le groupe s'est montré globalement peu réceptif aux outils numériques (QR codes, applications). Cette réticence traduit une volonté marquée de découvrir le site à travers ses propres ressentis, en privilégiant une immersion sensorielle directe plutôt que d'avoir « le nez sur l'écran ». Les habitants ont privilégié l'idée de panneaux sobres, installés principalement à l'entrée du site, délivrant une information concise et utile.

 L'outil CoastSnap, bien qu'intéressant pour suivre l'évolution du littoral, a suscité des réserves dès lors qu'il pourrait nécessiter l'installation d'une structure trop visible. Il a été recommandé que tout support implanté reste aussi discret que possible.

- S'agissant du niveau d'aménagement attendu, un consensus fort s'est dégagé pour ne pas « refaire » le site. Les habitants ont défendu un modèle d'aménagement léger, minimaliste, respectueux du paysage et laissant certaines zones sensibles en accès restreint, voire sanctuarisées. Il ne s'est pas agi de transformer le site, mais bien d'en valoriser les qualités intrinsèques.

Ambiance générale & enseignements

L'atelier s'est déroulé dans une atmosphère d'échanges, favorisant l'expression et l'écoute mutuelle. Les participants ont manifesté un attachement partagé à la nature du site et ont contribué à définir une vision commune : un espace naturel, simple, préservé, et accueillant, où la pédagogie doit accompagner le visiteur sans devenir intrusive.

Les éléments à retenir pour le projet :

- privilégier une communication discrète et qualitative,
- favoriser les temps de rencontre ponctuels avec le public (chantier, visites),
- maintenir un niveau d'aménagement minimum,
- préserver les zones sensibles en limitant les accès,
- accompagner la découverte du site par une approche pédagogique sobre et respectueuse du paysage.

Le compte-rendu de cet atelier est joint au présent bilan.

3.4. EXPERIMENTATION DE FERMETURE ESTIVALE DE LA RUE DES MARCHAIS

Dans le cadre du projet de renaturation du site de l'ancien circuit du Puits d'Enfer, la Ville des Sables-d'Olonne a mené, du 16 août au 30 septembre 2023, une expérimentation de fermeture de la partie sud de la rue des Marchais.

Cette démarche faisait suite à la présentation du projet, qui recommandait la déconstruction de ce tronçon afin de renforcer la cohérence écologique et paysagère du secteur, situé au contact immédiat du littoral. Cette fermeture expérimentale a été annoncée lors de la réunion publique du 15 juin 2023, et les riverains ont été informés

par courrier. Elle a également fait l'objet de communiqués et articles dans la presse locale.

Cadre d'expérimentation, analyse et contributions de citoyens :

Avant toute décision, la municipalité a souhaité mesurer objectivement les impacts potentiels d'une telle suppression, notamment sur les usages quotidiens des riverains, les circulations locales et la desserte du quartier de la Pironnière.

L'expérimentation a consisté à fermer la section basse de la rue des Marchais et à inverser le sens de circulation de la rue de la Pironnière, permettant d'observer les reports de trafic dans des conditions de fréquentation estivale maximale.

Durant cette période, la Ville a mis en place :

- un signalétique adaptée et provisoire ;
- des comptages routiers à plusieurs points stratégiques ;
- un questionnaire a été mis en place sur la plateforme « les Sables en poche » couplé à des QRCode positionné sur site.

Les administrés devaient donner un avis sur 3 questions (229 avis recueillis) :

- Que pensez-vous du projet global ?
- Que pensez-vous de la fermeture de la rue des Marchais ?
- Que pensez-vous de l'inversion du sens de la Pironnière ?

Les réponses sont cotées de 1 à 5 étoiles (1 étant je n'aime pas et 5 j'adore)

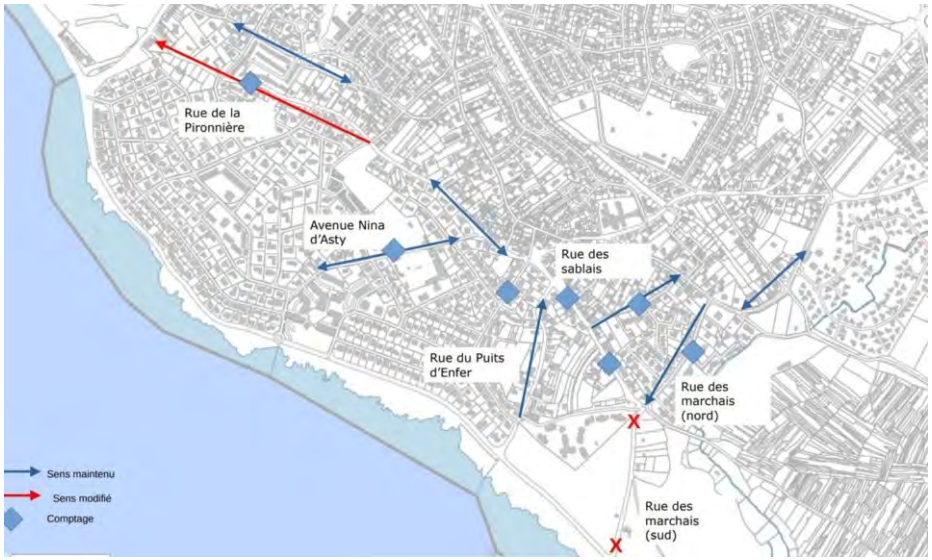


Figure 3 : Schéma de modification temporaire du plan de circulation (Source : Ville des Sables D'Olonne)

Analyse des comptages :

Les comptages réalisés entre 2022 et 2023 indiquent une redistribution des flux sans saturation du réseau, avec des hausses marquées sur certaines voies (notamment +34 % sur l'avenue de l'Aunis) et une baisse significative sur la rue des Marchais nord (−36 %), probablement liée à l'adaptation des trajets habituels.

Nom de la rue	Evolution trafic entre 2022 et 2023
Avenue Nina d'Asty	3%
Avenue de l'aunis	34%
Rue de la République	12%
Rue des Sablais	12%
Rue des Marchais Nord	-36%

Figure 4 : Variations de trafic entre 2022 et 2023 (Source : Ville des Sables D'Olonne)

Les vitesses moyennes, comprises entre 30 et 35 km/h, restent modérées même si elles ne correspondent pas toujours au ressenti exprimé.

Réponses au questionnaire, avis, pétition et commentaires

Les retours recueillis montrent que l'expérimentation n'a généré aucune difficulté majeure : aucun incident signalé, aucune sollicitation inhabituelle des services municipaux, et un volume globalement limité de retours (229 avis via la plateforme, complétés par 4 courriers).

Les avis collectés révèlent toutefois un ressenti contrasté selon le lieu d'habitation (229 avis) :

- Les notes moyennes attribuées aux trois questions posées (projet global, fermeture, inversion) se situaient entre 2 et 2,5/5, traduisant un avis globalement partagé.
- Les habitants du quartier se sont montrés plus réservés que ceux de l'extérieur, notamment sur la fermeture et l'inversion de circulation (Les notes se situaient de manière prépondérante à 1/5)
- La cinquantaine d'habitants « hors Pironnière » se sont exprimés de manière contrastée : près de la moitié en faveur du projet (5/5), et près de l'autre moitié également, en défaveur du projet (1/5), et ce pour les trois questions

Quelques retours très positifs ont été formulés de la part des piétons et cyclistes qui ont pu expérimenter la rue des marchais sud sans voiture.

Les commentaires favorables évoquaient l'intérêt de la renaturation et des mobilités douces ; les commentaires défavorables portaient avant tout sur les habitudes de déplacement et les craintes de reports.

Une pétition a été engagée contre le projet, et remise à la Ville des Sables-D'Olonne, regroupant près de 685 signataires d'horizons divers, avec une large majorité d'habitants du quartier de la Pionnière.

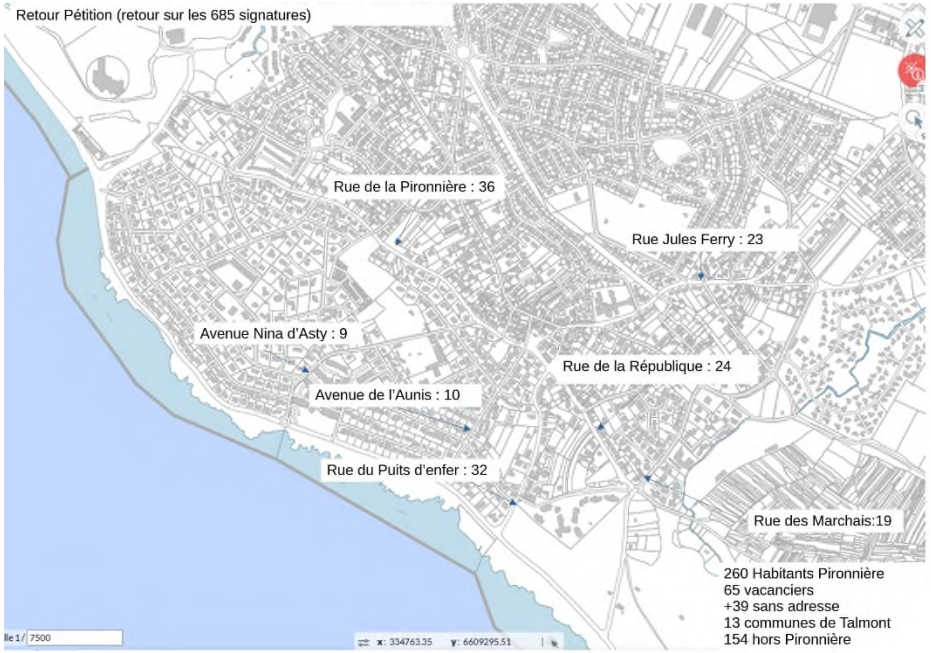


Figure 5 : Localisation et nombre de pétitionnaires (Source : Ville des Sables D'Olonne)

Identification de contraintes générées par l'expérimentation :

Dans les commentaires, c'est le report sur l'avenue des Genêts qui semble le plus compliqué avec une difficulté à concilier tous les flux. De plus, les résidents du domaine de l'Estran souhaiteraient pouvoir tourner à gauche rue du Puits d'Enfer ce qui éviterait de remonter vers le quartier de la Pironnière et d'augmenter le trafic non nécessaire.

Concernant l'inversion de la rue de la Pironnière, l'avis est plutôt défavorable avec une difficulté non perçue au démarrage de l'expérimentation : plusieurs habitants de la rue ne peuvent plus rentrer chez eux car les garages et les cars port et accès ont souvent été aménagé en fonction du sens montant de la rue.

À l'issue de l'expérimentation, la consultation menée par la Ville dénombrait près de 1 000 contributions, dont 685 signatures exprimant leur opposition à la fermeture de la rue des Marchais. Parmi les 216 personnes ayant répondu au questionnaire en ligne, 67 % se sont également déclarées défavorables à la suppression de cette voie.

Décisions et impact sur le projet :

Au regard de l'analyse des comptages et du trafic, l'expérimentation montre que la fermeture de la rue des Marchais n'engendre pas de difficulté de circulation sur le quartier de la Pironnière en période estivale. Les retours de riverains se sont avérés être majoritairement liés à des changements d'habitudes plus qu'à de réelles difficultés routières. L'inversion de la rue de la Pironnière n'a pas eu de réel impact sur le cœur du quartier. En revanche, si la rue de la Pironnière est maintenue en sens sortant, il sera nécessaire de garantir à tous les riverains l'accès à leur habitation.

Néanmoins, à l'issue de l'expérimentation, la consultation menée par la Ville dénombrait près de 1 000 contributions, dont 685 signatures exprimant leur opposition à la fermeture de la rue des Marchais. Parmi les 216 personnes ayant répondu au questionnaire en ligne, 67 % se sont également déclarées défavorables à la suppression de cette voie.

Ces résultats ont conduit la municipalité à prendre acte de la volonté majoritairement exprimée par les habitants et à renoncer à la fermeture de la partie sud de la rue des Marchais. La Ville a annoncé qu'elle proposerait au Conservatoire du Littoral une solution d'aménagement permettant de maintenir la rue tout en améliorant son intégration environnementale, en cohérence avec les objectifs globaux du projet de renaturation.

3.5. SYNTHESE DE LA MOBILISATION DU PUBLIC AUX DIFFERENTES MODALITES DE CONCERTATION

La concertation préalable autour du projet des Dunes du Puits d'Enfer a suscité une participation soutenue et diversifiée, mobilisant des publics variés selon les temporalités proposées. Entre réunions publiques, visites de terrain, ateliers thématiques et consultation liée à l'expérimentation de la rue des Marchais, la démarche a permis de recueillir de nombreux avis, observations et réactions.

Les habitants du quartier de la Pironnière se sont particulièrement investis, notamment lors des randonnées commentées, les deux ateliers, et dans le cadre de l'expérimentation estivale. Au total, plusieurs centaines de contributions directes ont enrichi le processus, témoignant d'un fort intérêt pour l'avenir du site et ses usages, ainsi que ceux du quartier de la Pironnière.

Synthèse par événement ou étape :

Réunion du Comité consultatif de Quartier (4 mai 2023) : une séance spécifique du CCQ a permis de présenter le projet et d'échanger avec les représentants du quartier, en amont de la concertation publique. Elle a réuni près de 65 participants.

Réunion publique : une réunion publique de lancement s'est tenue le 15 juin 2023, réunissant un public nombreux (près de 130 personnes) venu découvrir les enjeux du projet et échanger avec la Ville, le Conservatoire du Littoral et les concepteurs.

Randonnées commentées (22 et 30 juin 2023) : deux randonnées commentées ont été organisées, rassemblant environ 50 participants chacune, principalement des habitants de la Pironnière. Les participants ont exprimé leurs attentes et préoccupations, notamment autour de la suppression éventuelle de la rue des Marchais.

Ateliers participatifs (22 et 30 juin 2023) : deux ateliers thématiques ont eu lieu (mobilités dans la Pironnière et pédagogie / communication sur site), en complément des randonnées et de la réunion publique, avec respectivement 45 et 30 participants.

Expérimentation de fermeture de la rue des Marchais (août–septembre 2023) : l'expérimentation menée du 16 août au 30 septembre a généré une forte participation citoyenne, avec près de 1 000 contributions, dont 685 signatures contre la fermeture et 216 réponses au questionnaire en ligne (67 % défavorables).

Information continue et réactions :

La diffusion d'informations via la presse locale (Ouest-France, Journal des Sables, Les Sables Vendée Journal, Actu.fr, TV Vendée) et via la page Facebook de la Ville a généré de nombreuses réactions et échanges avec le public.

4. INTÉGRATION DES CONTRIBUTIONS DANS LE PROJET

La concertation menée entre mai et septembre 2023 a permis de recueillir une large diversité de contributions : observations en réunion publique, avis recueillis lors des randonnées commentées et des ateliers, échanges au sein du Comité consultatif de quartier, contributions lors de l'expérimentation de circulation. L'exploitation de l'ensemble de ces matériaux a permis d'identifier des points d'accord, des sujets de vigilance et des propositions récurrentes, qui ont orienté les choix de conception du projet.

4.1. POINTS DE CONVERGENCE OU DIVERGENCES RELEVES LORS DE LA CONCERTATION PREALABLE

Points d'accord exprimés par le public

Les participants à la concertation ont manifesté un accord large autour de plusieurs orientations structurantes du projet :

- Renforcement de la sécurité et apaisement des circulations, notamment en période estivale, en améliorant les cheminements et en réduisant les conflits d'usage.
- Mise en valeur du site, tant sur les plans paysager, écologique que patrimonial, reconnaissance de l'intérêt de la renaturation et de la reconquête des espaces naturels.
- Développement des mobilités actives, avec une attente forte concernant la continuité des itinéraires piétons et cyclables, leur lisibilité et leur sécurité.
- Amélioration de la compréhension du site, via des actions de pédagogie, d'interprétation et de jalonnement.

Points de vigilance et sujets de dissensus

Plusieurs préoccupations ont été soulevées, parfois de manière récurrente :

- Report de trafic lié à la suppression ou modification de la rue des Marchais, avec inquiétudes sur la saturation du quartier de la Pironnière, notamment en période de forte affluence.
- Accessibilité des riverains, en particulier pour les résidents proches du secteur sud et pour les déplacements quotidiens.
- Stationnement, tant en quantité qu'en localisation, du fait de la suppression du parking existant du Puits d'Enfer et de la redistribution des capacités sur le secteur.
- Fréquentation du site, et risques de sur-fréquentation dans certaines zones sensibles, notamment les dunes et les milieux humides adjacents.

4.2. PROPOSITIONS RECURRENTES FORMULEES PAR LE PUBLIC

Les contributions ont mis en avant plusieurs propositions concrètes, parmi lesquelles :

- Création ou amélioration de cheminements piétons et cyclables, sécurisés, lisibles et continus ;
- Mise en place d'un jalonnement clair (directionnel, pédagogique et réglementaire) ;
- Valorisation par la pédagogie in situ (panneaux d'interprétation, informations sur les habitats et l'histoire du site) ;

- Ajustements possibles des horaires d'accès ou des conditions d'ouverture de certains secteurs pour limiter les conflits d'usage ;

- Solutions compensatoires ou alternatives concernant l'accès des riverains.

4.3. PRISES EN COMPTE DANS LE PROJET

Adaptations retenues

À l'issue de la concertation et de l'expérimentation estivale, plusieurs ajustements ont été intégrés au projet :

- Maintien de la rue des Marchais dans ses fonctionnalités, mais réduction de son gabarit et réaménagement pour limiter la vitesse et apaiser la circulation, tenant compte des résultats de l'expérimentation et des retours du public.

- Renforcement du jalonnement, en cohérence avec les attentes exprimées sur la lisibilité des parcours.

- Intégration d'affichages pédagogiques à l'entrée du site sur les enjeux naturels, conformément aux demandes des participants aux randonnées et ateliers.

Éléments partiellement retenus ou non retenus

Certains sujets ont fait l'objet d'arbitrages :

- La suppression complète de la rue des Marchais n'a pas été retenue, en raison des effets identifiés sur le fonctionnement du quartier et des résultats de la consultation en lien avec l'opposition sociale à ce sujet (opposition majoritaire).

- Certains aménagements demandés en matière de stationnement n'ont pu être retenus, du fait de contraintes environnementales (zones sensibles, continuités écologiques), ou de contraintes fonctionnelles liées aux accès de secours et à la topographie.

 - Le parking à l'intersection de la rue de Pironnière et de la rue des Marchais est par exemple maintenu, répondant à un enjeu d'accessibilité du site par ce côté.

 - En revanche, le parking envisagé devant le Domaine de l'Estran sera aménagé de manière plutôt encaissée, en veillant à son intégration paysagère.

- Une limitation des horaires d'ouverture du site a en revanche été jugée incompatible avec les usages actuels de fréquentation et les besoins d'intervention.

4.4. IMPACTS SUR LA SUITE DU PROJET

Les contributions recueillies ont eu un effet direct sur la structuration des phases suivantes :

- Orientations d'études : ajustement des scénarios de circulation.

- Procédures réglementaires : intégration des retours de la concertation dans l'évaluation environnementale et dans les dossiers d'autorisation.

- Calendrier prévisionnel : la publication du bilan, initialement prévue en septembre 2023, a été finalisée en février 2026, tenant compte de l'expérimentation, de l'analyse des contributions et de la reprise des études.

5. CONCLUSION GÉNÉRALE

La concertation menée en 2023 autour du projet des Dunes du Puits d'Enfer a été marquée par une mobilisation importante et diversifiée, témoignant de l'intérêt fort que porte la population à ce site naturel emblématique. Les différents formats proposés (réunion publique, ateliers, randonnées commentées et expérimentation grandeur nature de la fermeture de la rue des Marchais) ont permis d'enrichir le projet de manière significative, mais également à la population locale de soulever des questions sur le quartier de la Pironnière.

Les randonnées commentées ont joué un rôle essentiel en permettant un partage direct des connaissances écologiques et historiques du site, tandis que les ateliers ont fait émerger des propositions concrètes et opérationnelles. L'expérimentation estivale a constitué un temps fort, révélant les effets réels d'une fermeture de la rue des Marchais et faisant apparaître des attentes claires du public.

La concertation a eu un impact déterminant sur le projet, en particulier sur les choix liés à la mobilité. Si la suppression de la rue des Marchais avait été initialement envisagée, les contributions du public ont conduit à privilégier un maintien de la fonctionnalité de la rue, tout en repensant son gabarit et son intégration paysagère pour concilier les enjeux écologiques et les besoins de circulation. Ce compromis illustre l'importance des retours collectifs dans l'évolution du projet.

Le présent bilan, arrêté et mis à disposition du public au printemps 2026, clôt la phase de concertation préalable et ouvre la voie aux suites opérationnelles : finalisation des études techniques, constitution des dossiers de demandes d'autorisations, mise en œuvre des mesures environnementales, et préparation du chantier.

Le projet entre désormais dans une nouvelle étape, enrichi, ajusté et consolidé par la parole des habitants, usagers et riverains.

ANNEXES

- Délibération du Conseil municipal du 27 mars 2023, approuvant les modalités de concertation
- Remarques formulées en Comité consultatif de quartier le 4 mai 2023 et en réunion publique le 15 juin 2023
- Comptes rendus des ateliers des 22 et 30 juin 2023

Contexte et description de l'atelier

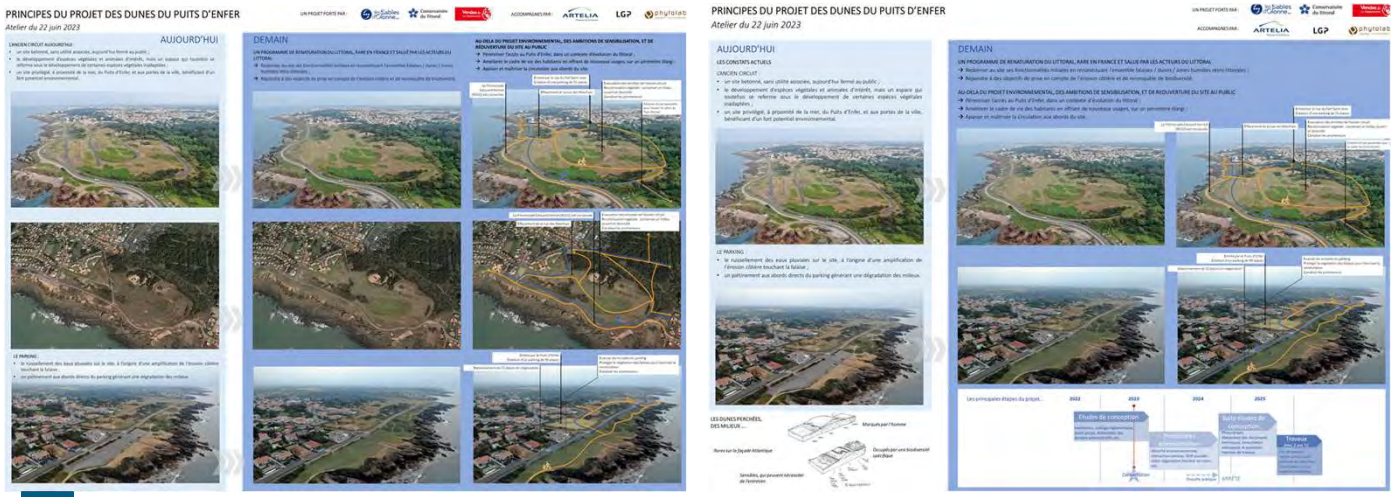
Objectifs de l'atelier

- Échanger autour des **enjeux du quartier en matière de déplacements**
- Échanger autour des **scénarios de modification du plan de circulation** du quartier
- **Confronter les visions** du maître d'ouvrage aux retours de ceux qui vivent le quartier

Retour sur l'atelier

- Nombre de participants : 50 inscrits, 45 participants, répartis en 6 tables
- Provenance : une majorité d'habitants du quartier
- Une majorité d'entre eux ont visité le site lors de la randonnée commentée du matin
- Début de l'atelier : 14h10
- Fin de l'atelier : 17h00
- Lieu : Salle Calixte Aimé Plissonneau

Supports de présentation du projet



Affichage de deux panneaux à l'entrée de la salle, accessibles tout au long de l'atelier.



ARTELIA
Passion & Solutions

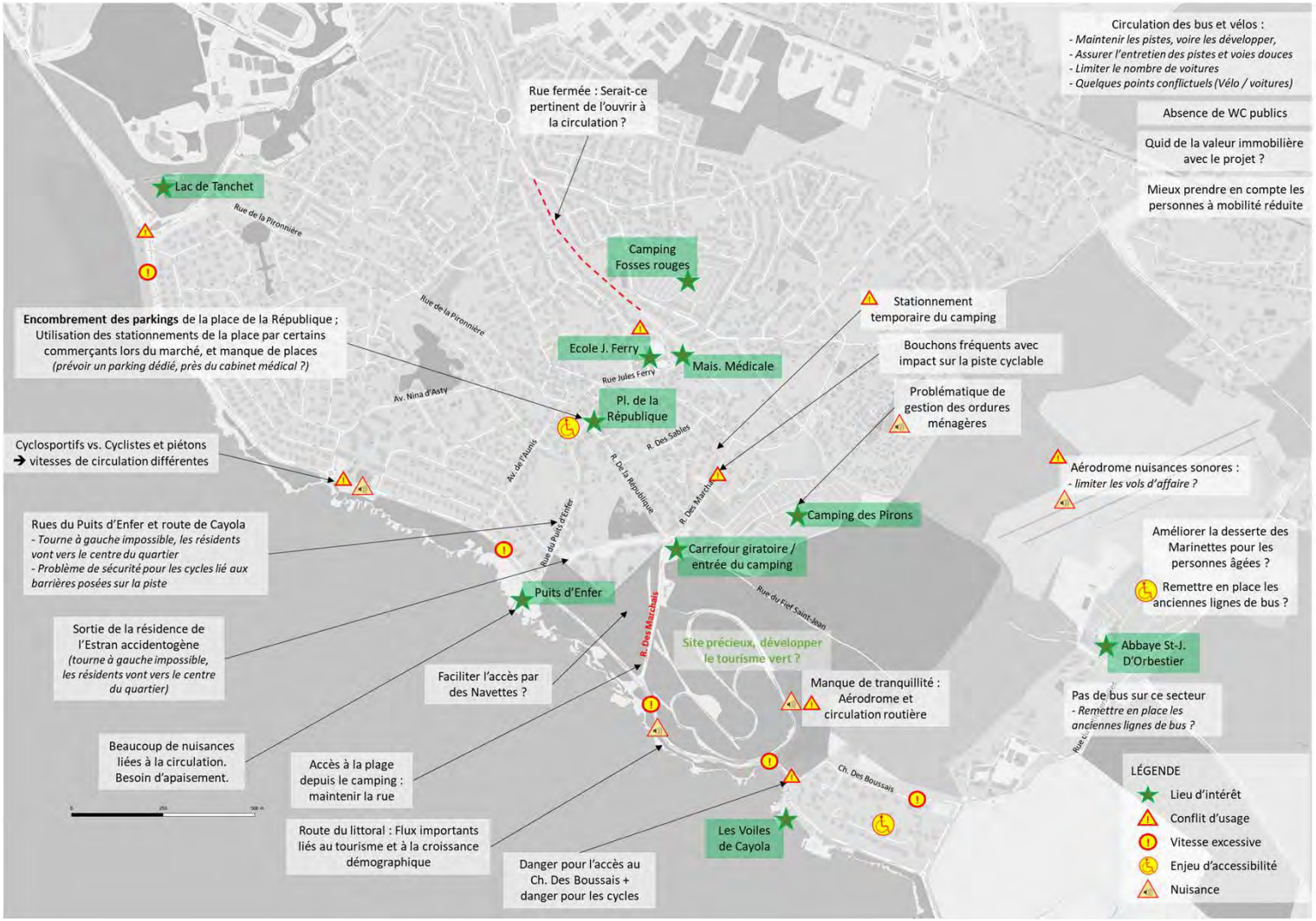
Séquence n°1 : « Les enjeux du quartier »

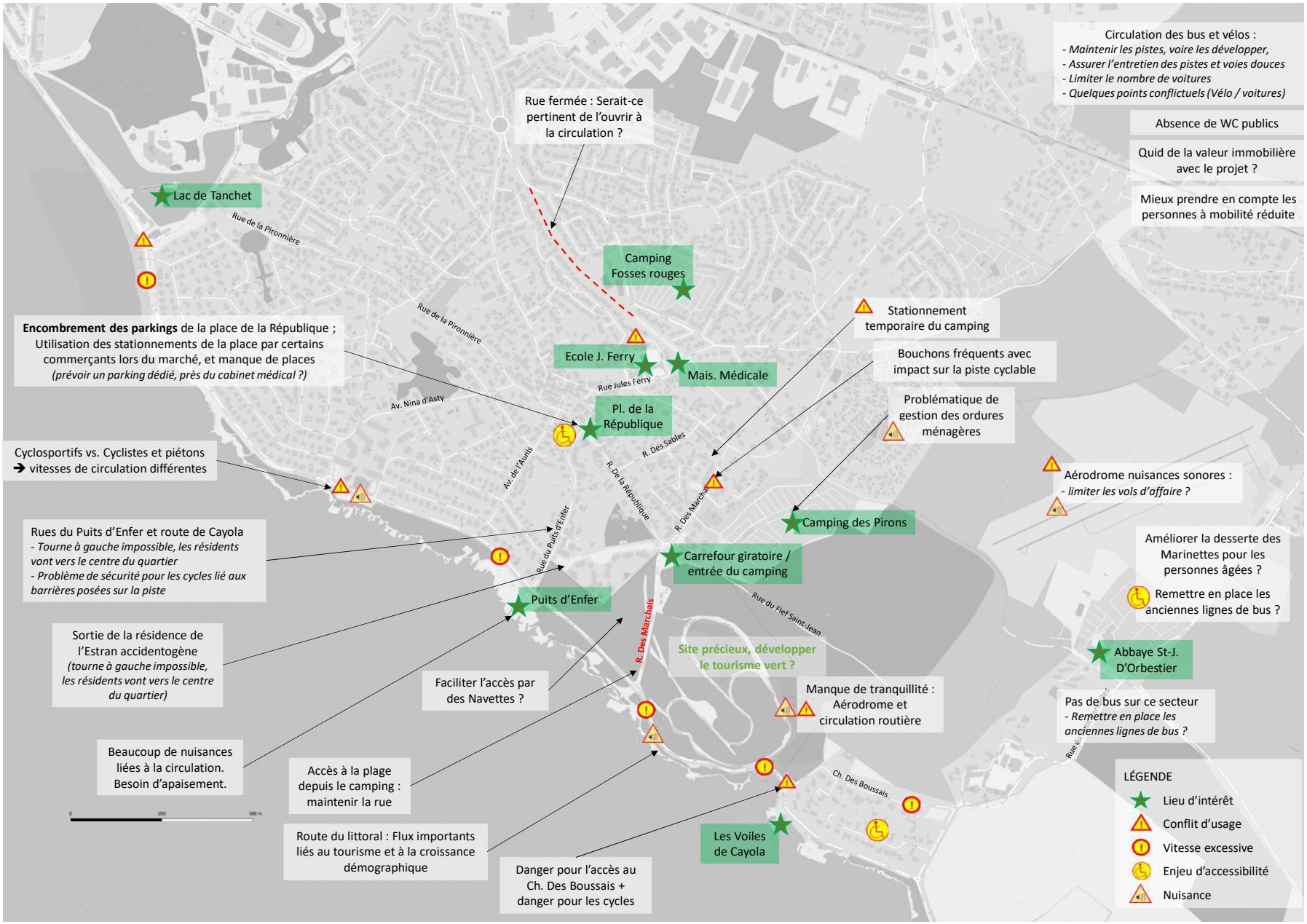
Attendus de la séquence

- Quels sont les **lieux essentiels** du quartier de la Pironnière ?
- À **quelles difficultés les piétons, vélos, et voitures** font-ils face ici aujourd'hui ?
- Quelles sont les **difficultés** de déplacement **en transport en commun** ?



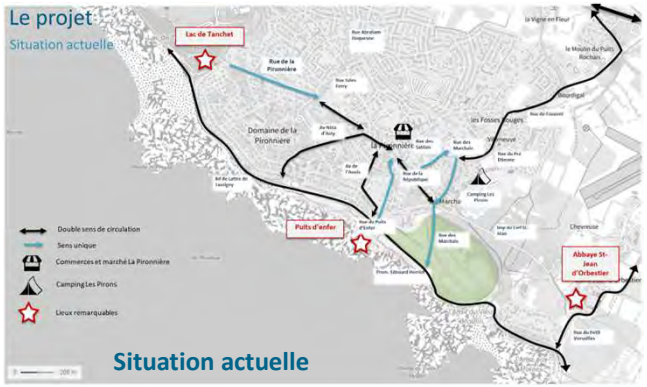
Synthèse des annotations, remarques et identifications de lieux essentiels à l'issue de la première séquence ➔

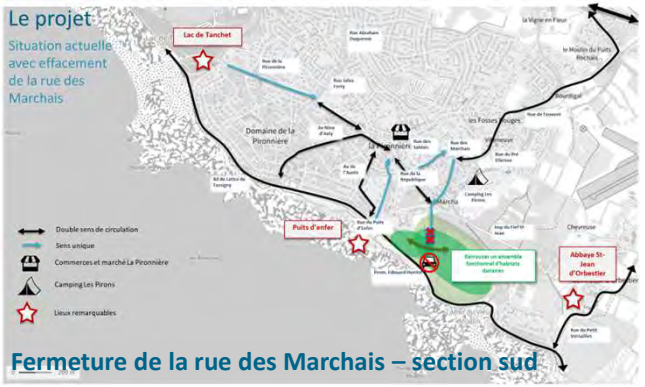



Circulation des bus et vélos :
- Maintenir les pistes, voire les développer,
- Assurer l'entretien des pistes et voies douces
- Limiter le nombre de voitures
- Quelques points conflictuels (Vélo / voitures)
Absence de WC publics
Quid de la valeur immobilière avec le projet ?
Mieux prendre en compte les personnes à mobilité réduite
Rue fermée : Serait-ce pertinent de l'ouvrir à la circulation ?
Lac de Tanchet
Rue de la Pironnière
Camping Fosses rouges
Encombrement des parkings de la place de la République ; Utilisation des stationnements de la place par certains commerçants lors du marché, et manque de places (prévoir un parking dédié, près du cabinet médical ?)
Ecole J. Ferry
Mais. Médicale
Rue Jules Ferry
Av. Nina d'Asty
Pl. de la République
Stationnement temporaire du camping
Bouchons fréquents avec impact sur la piste cyclable
Problématique de gestion des ordures ménagères
Cyclosportifs vs. Cyclistes et piétons
➔ vitesses de circulation différentes
Av. de l'Aunis
R. De la République
R. Des Sables
R. Des Marchais
Aérodrome nuisances sonores :
- limiter les vols d'affaire ?
Camping des Pirons
Rues du Puits d'Enfer et route de Cayola
- Tourne à gauche impossible, les résidents vont vers le centre du quartier
- Problème de sécurité pour les cycles lié aux barrières posées sur la piste
Rue du Puits d'Enfer
Carrefour giratoire / entrée du camping
Améliorer la desserte des Marinettes pour les personnes âgées ?
Remettre en place les anciennes lignes de bus ?
Puits d'Enfer
Rue du Fief Saint-Jean
Sortie de la résidence de l'Estran accidentogène (tourne à gauche impossible, les résidents vont vers le centre du quartier)
Site précieux, développer le tourisme vert ?
Abbaye St-J. D'Orbestier
Faciliter l'accès par des Navettes ?
Manque de tranquillité : Aérodrome et circulation routière
Pas de bus sur ce secteur
- Remettre en place les anciennes lignes de bus ?
Beaucoup de nuisances liées à la circulation. Besoin d'apaisement.
Accès à la plage depuis le camping : maintenir la rue
Ch. Des Boussais
Route du littoral : Flux importants liés au tourisme et à la croissance démographique
Les Voiles de Cayola
Danger pour l'accès au Ch. Des Boussais + danger pour les cycles
LÉGENDE
Lieu d'intérêt
Conflit d'usage
Vitesse excessive
Enjeu d'accessibilité
Nuisance

Séquence n°2 : « Analyse des scénarios »

Présentation de la situation actuelle, et de l'intérêt de fermer la partie sud de la rue des Marchais pour retrouver un continuité écologique entre les deux sites…



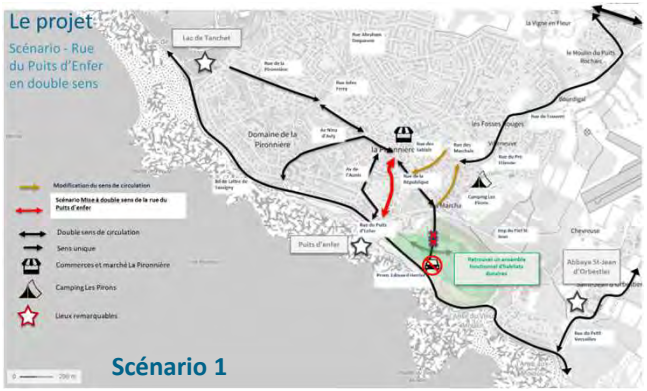


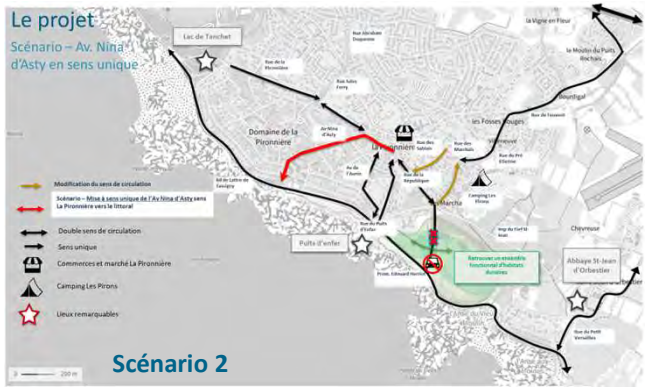
Attendus de la séquence

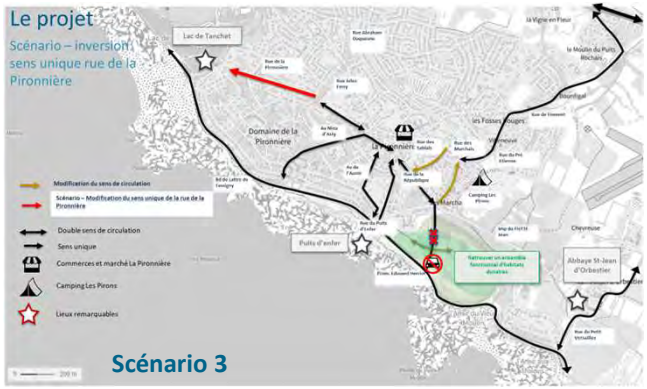
- Annoter les planches
- Compléter la grille Avantages / Inconvénients
- Classement des scénarios

Table n°	AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Scénario 1		

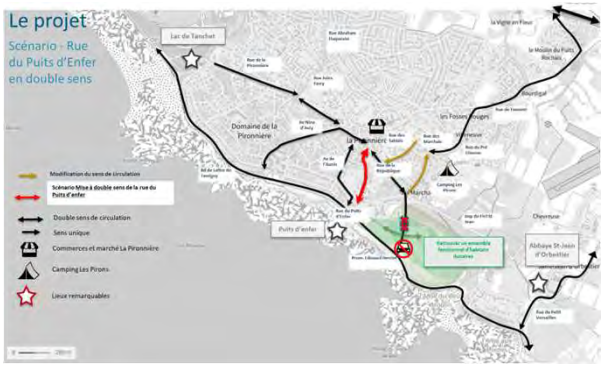
…puis des 3 scénarios de modification du plan de circulation à partir de la situation actuelle.







Séquence n°2 : « Analyse des scénarios »



Scénario 1 : Mise en double de sens de la rue du Puits d'Enfer.

AVANTAGES

- **Désengorgement du centre de la Pironnière** (par un accès entrant et sortant direct pour les automobiles)

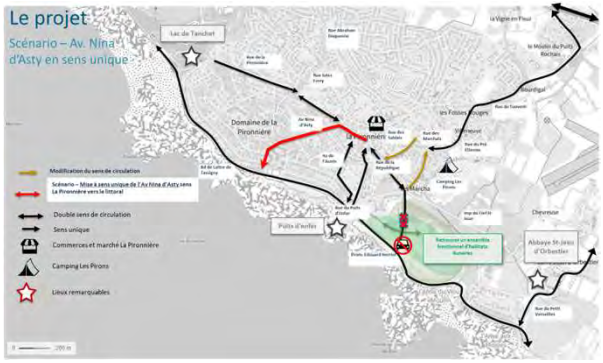
INCONVÉNIENTS

- *« **Dépense inutile** »* (piste cyclable récente)
- **Suppression d'une voie cyclable** très empruntée, rue du Puits d'Enfer (*« une aberration actuellement »*)
- Suppression d'une voie (section sud de la rue des Marchais) et donc **risque de report vers la rue du Puits d'Enfer**, pour les personnes qui veulent rentrer aux campings (des Pirons, de Puits Rochais ou des Fosses Rouges)
- **La circulation des camions semble impossible** dans cette configuration (livraison de gaz, fioul etc.)
- **Renvoi de la circulation vers la pl. de la République** ➔ Comment faire pour que les campeurs arrivent par un autre itinéraire ? Comment maîtriser les flux en haute saison, à cause des entrées et sorties des campings ?
- **Suppression de la rue de Marchais** (section sud).

NOTES | QUESTIONS

- **Un projet de maison de retraite** est à l'étude sur un terrain de la rue du Puits d'Enfer, quelle articulation avec ce plan de circulation ?
- La **largeur de la rue est-elle suffisante pour garantir la circulation** de tous ?
- Quel **impact sur les lignes de bus** C et S2 ?

SCÉNARIO PRIVILÉGIÉ PAR LES PARTICIPANTS



Scénario 2 : Mise en sens unique de l'Avenue Nina d'Asty

AVANTAGES

- **Création d'une piste cyclable** par Av. Nina d'Asty
- **Conservation de la piste cyclable de la rue du Puits d'Enfer**
- **Rue [Nina d'Asty] large et praticable,** sur laquelle il sera plus facile de circuler, notamment du fait de la présence d'un rondpoint.
- La mise en **sens unique réduirait les nuisances pour les riverains** de la rue Nina d'Asty.
- **Meilleure lisibilité** pour que les véhicules légers et lourds **retrouvent la route littorale** et sortent du quartier.

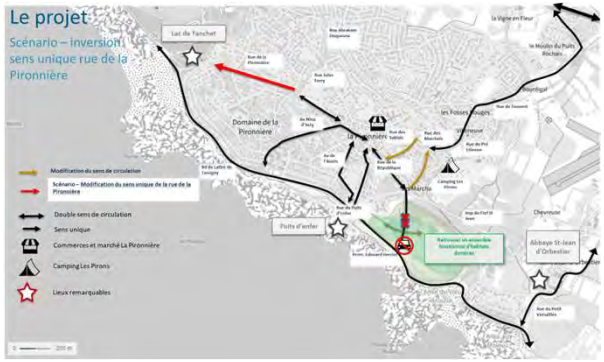
INCONVÉNIENTS

- **Suppression d'une voie (section sud de la rue des Marchais)** et donc **risque de report vers la rue du Puits d'Enfer**, pour les personnes qui veulent rentrer au campings (des Pirons, de Puits Rochais ou des Fosses Rouges)
- **Augmentation des flux sur la rue de la Pironnière et l'Avenue de l'Aunis** pour entrer dans le quartier
- **Risque d'encombrement de la circulation** au niveau de la Place de la République
- **Augmentation du trafic en direction du littoral**
- Entre la suppression de la section sud de la rue des Marchais et la mise en sens unique descendant de l'Avenue Nina d'Asty, il est souligné par certains participants **un risque de report du trafic dans les quartiers résidentiels**.
- **Mise en sens unique d'une partie de la rue de la République**

NOTES | QUESTIONS

- Une difficulté est soulevée, par la **présence de 2 points noirs sur la rue de l'Aunis** (problème de visibilité)
- **Interrogation quant aux circulations des bus C et S2** dans le cas de la modification de ce tronçon routier

Séquence n°2 : « Analyse des scénarios »



Scénario 3 : Inversion du sens unique de la rue de la Pironnière

AVANTAGES

- **Réduction des flux sur le littoral**, et pertinent dans l'hypothèse d'une mise en sens unique de la route du littoral,
- **Décongestion de la rue des Marchais** (section nord)
- **Maintien de la rue du Puits d'Enfer à sens unique** (sauf section sud qu'une partie des participants demande à allonger jusqu'à la résidence de l'Estran)
- **Maintien de la piste cyclable du Puits d'Enfer**.
- Intéressant pour les riverains en provenance du Super U, et permet de revenir vers la place de la République

INCONVÉNIENTS

- **Suppression de la rue des Marchais** (section sud)
- **Augmentation du trafic retour depuis le Tanchet, par l'Avenue des Genêts**. Certains participants indiquent des difficultés de stationnement sur cet axe avec un potentiel impact liés à l'inversion des flux sur la rue de la Pironnière.

NOTES | QUESTIONS

- **Scénario moins compris par les participants**, vu l'éloignement entre la rue de la Pironnière et la section sud de la rue des Marchais
- impact du scénario sur la circulation dans la rue des Genêts à vérifier, notamment en ce qui concerne l'équivalence ou non des flux aller et retour

Autres commentaires et avis

AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ

- Certains groupes demandent **l'aménagement d'un giratoire à l'intersection de la rue du Puits d'Enfer et la route du littoral** afin de ralentir le trafic et faciliter l'accès au parking

PLAN DE CIRCULATIONS

- Un groupe demande la **mise en sens unique de la rue de la République afin d'y aménager des stationnements** de part et d'autre, et limiter la congestion du centre.

- Certains participants mentionnent également la **rue de l'Aunis, comme alternative** aux autres propositions de modification des sens de circulation sur le secteur, **avec sa mise en sens unique descendant.**

- D'autres demandent que la **rue des Marchais soit maintenue sans stationnement** pour faciliter les flux sortant automobiles.

- Il est demandé **d'étendre le double-sens de la rue du Puits d'Enfer jusqu'à la résidence de l'Estran**, afin de **limiter les flux montants** vers le centre de la Pironnière (notamment le flux sortant des fins de séjour)

STATIONNEMENTS ET MODES DE DÉPLACEMENT

- Il est aussi proposé que la commune aménage un **parking à proximité du centre de la Pironnière et développe des liaison bus pour accéder au site des dunes du Puits d'Enfer**, afin de sortir du « tout voiture »

- Un participant propose aussi **que le parking prévu à l'intersection de la rue des Marchais et de la rue de la République ne soit pas aménagé afin de préserver la végétation existante**. Des tables et une aire de pique nique pourraient y être installés.

- **Ne pas surélever le parking prévu devant la résidence de l'Estran**.

ARTELIA Passion & Solutions
phytolab paysage › environnement

Objectifs de l'atelier

- Échanger autour des **enjeux du quartier en matière de déplacements**
- Échanger autour des **scénarios de modification du plan de circulation** du quartier
- **Confronter les visions** du maître d'ouvrage aux retours de ceux qui vivent le quartier

Les échanges se sont nettement apaisés au fil de l'après-midi, et ont permis d'exprimer et nuancer les points de vue sur le projet, ses composantes et ses conséquences sur le cadre de vie, faisant aussi ressortir d'autres problématiques déjà existantes sur le quartier de la Pironnière.

Il s'agit de considérations liées à d'autres nuisances rencontrées actuellement , ou d'enjeux liés au développement touristique du territoire (hausse de la fréquentation touristique, aérodrome, sécurité des déplacements piétons et cyclistes, desserte par le réseau de transports en commun).

Synthèse de l'atelier

Au début et avant l'atelier, les **participants ont exprimé clairement**, et très en amont (lors de la réunion publique du 15 juin, mais également en début d'atelier), **leurs attentes pour en savoir plus sur le projet, et en particulier le principe de la fermeture de la section sud de la rue des Marchais**.

Au cours de la présentation du contexte et du cadre de l'atelier, rapidement, **des participants ont exprimé de manière virulente leurs interrogations et leurs craintes sur le projet** (coût, impacts sur le quartier, intérêt du projet, etc.). Il a été difficile de suivre le fil conducteur et de rappeler les principes du projet, avec **un dialogue complexe à tenir au début**.

Les **premières contributions étaient dans le registre de l'incompréhension et de la méfiance, voire parfois de la défiance**, avec une montée en tension, et quelques remises en question sémantiques, ou sur les coûts du projet, par exemple.

➔ La **présentation des enjeux, principes et objectifs du projet a donc été raccourcie pour amorcer rapidement la première séquence d'atelier**.

Le premier temps de synthèse sur les enjeux et lieux essentiels du quartier **a en revanche permis d'exprimer un panel plus large de points de vue** sur les disfonctionnements du quartier et les attentes en matière de cadre de vie., et ce **de manière plus apaisée.**

La seconde séquence, qui portait sur l'analyse de 3 scénarios de modification du plan de circulation **a laissé place à des nombreux échanges sur l'ensemble des tables**, permettant de confronter différents points de vue. Il est a noté tout de même qu'**une majorité de participants s'est exprimée :**

- **En faveur d'un aménagement du site des Dunes du Puits d'Enfer** et d'un projet de renaturation
- **Opposés à la fermeture et la suppression de la section sud de la rue des Marchais**
- En faveur du **second scénario, qui prévoit la mise en sens unique de l'avenue Nina d'Asty,** à quelques ajustements ou précautions près.

- ***Quelques voix se sont tout de même positionnées sur un statuquo***, notamment en ce qui concerne la circulation, afin de préserver le fonctionnement actuel, tout en souhaitant améliorer le fonctionnement et le stationnement au niveau de la place de la République.
- D'autres voix se sont enfin exprimées ***en faveur d'un développement des transports en communs*** par rapport à l'offre actuelle, et d'autant plus dans la perspective d'ouvrir ce site au public.

- Les **problématiques de flux automobile et touristique ont en revanche été fréquemment soulevées**, avec une **crainte d'augmentation des nuisances liées à la fréquentation du site, tout en souhaitant préserver les accès et itinéraires automobiles tels qu'ils existent**.

Objectifs de l’atelier

Échanger autour des **enjeux du quartier en matière de déplacements**

Échanger autour des **scénarios de modification du plan de circulation** du quartier

Confronter les visions du maître d’ouvrage aux retours de ceux qui vivent le quartier

Synthèse de l’atelier

À propos des échanges…

Points positifs :
- Des échanges qui ont fini par se détendre au fur et à mesure de l’après midi et notamment une fois que la première séquence de travail en groupe a débuté
- Pour laisser place à des contributions argumentées et plus étayées
- Une élargissement du champs des discussions au fur et à mesure de l’après midi,
- Quelques participants ont pu prendre la main aussi l’animation ou la coanimation des tables, et de manière générale les différents points de vue ont pu être exprimés, soit autour des tables, soit lors des temps de plénière et de synthèse.
- Une large partie des participants a pris le temps de regarder avec plus ou moins d’attention, les panneaux de présentation Avant-Après du projet, affichés dans la salle.

Conclusion :
- Une large majorité s’est exprimée contre la fermeture de la section sud de la rue des Marchais à la circulation automobile. Il s’agit d’un sujet qui est nettement ressorti tout au long de l’après midi

ARTELIA
Passion & Solutions



Atelier n°2 : Communication et pédagogie sur le site

30 juin 2023

Compte-rendu

Projet des Dunes du Puits d'Enfer

les Sables d'Olonne... Conservatoire du littoral Vendee.fr Le Département ARTELIA Passion & Solutions phytolab LGP

Sommaire
Synthèse de l'Atelier

- Objectifs et présentation du projet
- Participation à l'atelier
- Séquence n°1 : « L'image du site et les usages de demain »
- Séquence n°2 : « Communication et pédagogie sur le site »

ARTELIA Passion & Solutions phytolab LGP

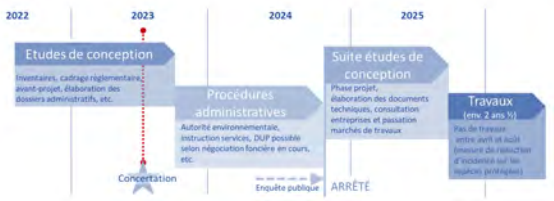
Contexte et description de l'atelier

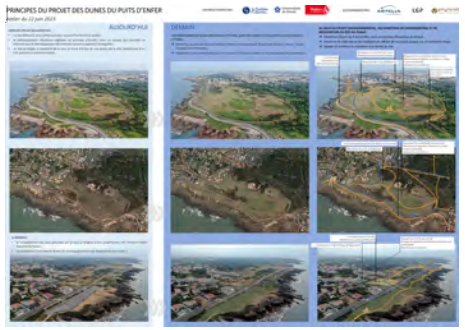
Objectifs de l'atelier

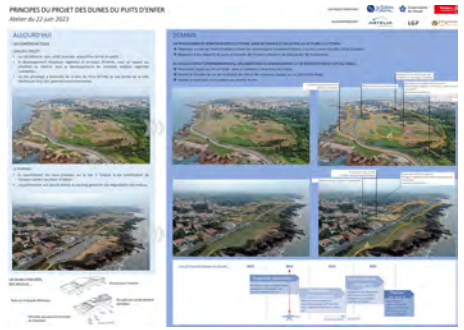
- Échanger autour de **votre perception** du site **aujourd'hui**, l'image qu'il renvoie;
- Échanger autour des **usages de demain** : quel usager souhaitez-vous être demain au sein de cet espace naturel ? Pourquoi emmèneriez-vous un de vos proches ? Pourquoi conseilleriez-vous à quelqu'un de s'y rendre ?
- **Finalement, quelles informations sont à communiquer, et de quelle manière le faire ?**

Supports de présentation du projet de renaturation

1. Présentation du projet (site complet) et de son accessibilité
2. Présentation du concept de renaturation (c'est ? ce n'est pas ?)

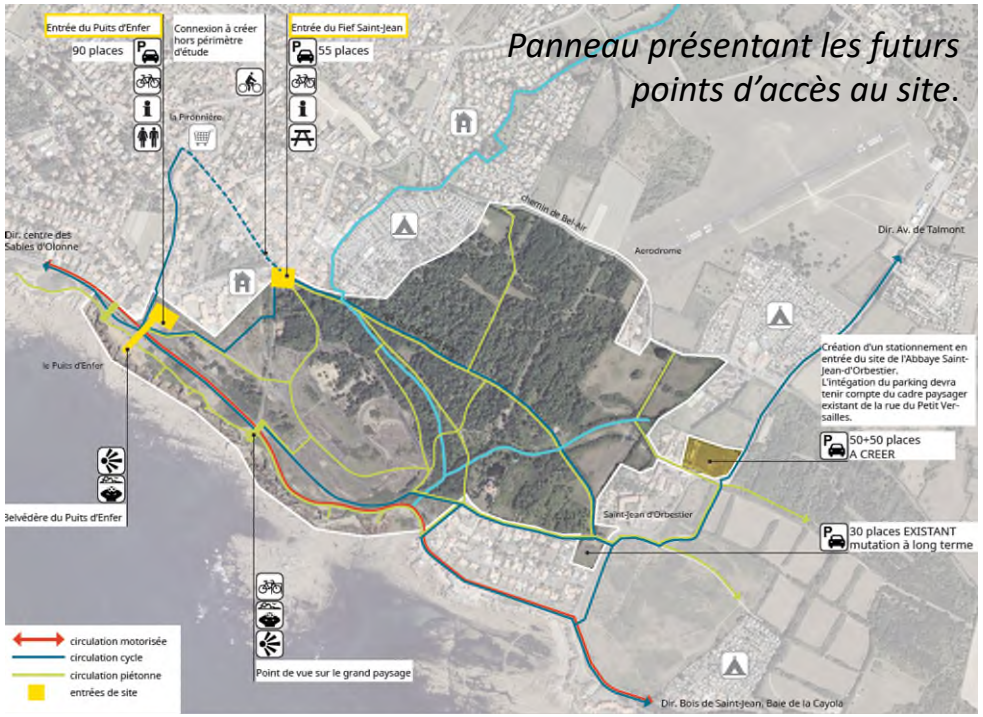






Retour sur l'atelier

- Nombre de participants : 30 participants, répartis en 4 tables
- Provenance : une majorité d'habitants du quartier
- Une majorité d'entre eux ont visité le site lors de la randonnée commentée du matin
- Début de l'atelier : 14h10
- Fin de l'atelier : 17h00
- Lieu : Salle Calixte Aimé Plissoneau



Panneau présentant les futurs points d'accès au site.

Séquence n°1 : « L'image du site et les usages de demain »

- AUJOURD'HUI : quelle perception avez-vous du site ? Comment le décrivez-vous ? Pourquoi y allez-vous ?

- DEMAIN, AU SEIN DE CET ESPACE NATUREL : quels usages aimeriez-vous trouver ? Pourquoi emmèneriez-vous vos proches ? Pourquoi conseilleriez-vous à quelqu'un de s'y rendre ?

Table 1

- Les participants soulignent l'**intérêt du site du Fief Saint-Jean pour les pratiques cyclables**, y compris pour les enfants sur **des surfaces enrobées**. La **tranquillité du lieu** est un point important à préserver, tout comme l'absence de publicité.
- Certains évoquent la **possibilité d'ouvrir le site à des usages équestres**. À l'inverse, **d'autres signalent la présence actuelle de pratiques motorisées** (motocross, VTT) et les **gênes potentielles**.
- Un problème récurrent concerne **le parking du Puits d'Enfer, parfois occupé la nuit** par des squats.
- Les participants recommandent la **création de boucles piétonnes accompagnées d'informations sur la végétation, la faune et la flore**, mais **sans installer de grandes pancartes afin de ne pas nuire aux points de vue**.
- Les **usages sportifs** (course à pied notamment) **pourraient être encouragés** avec des supports naturels et peu intrusifs.

ARTELIA Passion & Solutions phytolab LGP

Séquence n°1 : « L'image du site et les usages de demain »

Table 2

- Cette table insiste sur **la mise en place de panneaux pédagogiques permettant de mieux comprendre les milieux dunaires** (dunes blanches, dunes grises, forêt dunaire) et leurs successions végétales.
- Le **site doit rester un endroit calme, propice à la déconnexion**, tout en conservant son **caractère naturel et entretenu**.
- Certains rappellent **l'existence de plantations historiques**, notamment des pieds de vigne dans les fiefs.
- Les usages souhaités incluent la **balade à pied ou à vélo**, la **création de parcours** et **l'aménagement de points de vue** panoramiques.
- Aujourd'hui, le site est **perçu comme un terrain vague, abandonné**, avec des éléments qui évoquent une friche industrielle.

Table 3

La troisième table note que le site possède un **potentiel d'attraction pour la ville** des Sables-d'Olonne, mais plusieurs problématiques nuisent à son image actuelle :

- **présence et mauvais usage d'enrobés** restant dans la dune,
- une **caravane cassée** dans le boisement,
- des **arbres tombés au fil du temps**, donnant un **aspect peu valorisant**.

Les participants distinguent nettement **deux ambiances** : **la partie dunaire d'un côté, et la partie forestière de l'autre**.

Table 4

Les participants mettent en avant **le rôle du site dans le paysage, offrant du recul et de la profondeur**. La **forêt apporte de la fraîcheur**, particulièrement appréciée en période estivale.

Les **usages souhaités privilégient la tranquillité et des activités à caractère naturaliste**. **L'interdiction des chiens** est évoquée, à condition d'expliquer clairement l'intérêt écologique de cette mesure.

Des **besoins sont identifiés en matière de signalétique et de stationnement**.

ARTELIA Passion & Solutions phytolab LGP

Séquence n°2 : « L'information et ses supports »

- De quelles informations souhaiteriez-vous disposer ?

- De quels supports pourriez-vous être en attente ou vous sembleraient adaptés ?

Dans ce deuxième temps d'échanges, ce qui ressort globalement, c'est une envie de rester simple, rester nature, et ne pas trop en faire.

Pendant le chantier :

- Les gens aimeraient bien pouvoir voir ce qui se passe, mais sans que ça devienne un événement permanent.
- L'idée des visites de chantier plaît, de même que la possibilité de mettre la main à la pâte sur quelques chantiers participatifs, lorsque c'est faisable.
- Il y a la question des scolaires : plusieurs participants imaginent des moments où les enfants découvrent comment la nature revient, comment les milieux se reconstruisent. Une approche très pédagogique, mais simple.

Les supports d'information

- Les outils numériques ne sont pas mis en avant, voir rebutent certains participant. Le groupe n'est pas très enclin à démultiplier les QR codes, applications, etc.
- Pour CoastSnap, c'est un peu pareil : l'idée peut être intéressante, mais pas si ça implique une grosse structure plantée dans le paysage. Si ça doit être mis en place, il faut que cela reste discret.
- Cependant, une petite information à l'entrée, plutôt discrète, permettrait de comprendre le lieu où l'on entre.

Le niveau d'aménagement

- Ce point semblait être assez partagé : il ne faut pas "refaire" le site. Il faut donc éviter les gros aménagements et mesurer l'intervention.
- On reste dans quelque chose de sommaire, fait pour laisser voir le paysage, pas pour l'occuper.
- Ce n'est pas un parc urbain, mais un site naturel.

La question des accès

- On sent aussi une vraie volonté de ne pas tout ouvrir. Des espaces resteraient accessibles, où les gens peuvent marcher tranquillement, mais d'autres espaces resteraient beaucoup plus préservés. Certains ont pu évoquer jusqu'à la sanctuarisation de zones entières.
- L'objectif derrière ces orientations : on ne va pas sillonner partout, on respecte les milieux.

ARTELIA Passion & Solutions phytolab LGP

Objectifs de l'atelier

- Échanger autour de votre perception du site aujourd'hui, l'image qu'il renvoie
- Échanger autour des usages de demain : quel usager souhaitez-vous être demain au sein de cet espace naturel
- Sur les informations à communiquer, et de quelle manière le faire ?

Les échanges de ce second atelier se sont déroulés dans une atmosphère calme et propice au dialogue. Les participants ont pu exprimer leurs attentes et leurs interrogations sans tension, en prenant le temps de préciser leurs idées.

Cette ambiance sereine a permis de mieux comprendre les perceptions du projet et d'aborder plus clairement les sujets liés aux usages du site et au niveau d'aménagement souhaité.

Synthèse de l'atelier

Alors que le premier atelier a été marqué par des prises de position vives et de fortes interrogations initiales, ce second temps d'échanges s'est déroulé dans un climat plus calme et constructif. Dès le début de l'après-midi, les participants se sont montrés disponibles pour discuter des usages du site, du niveau d'aménagement souhaitable et des modalités d'information sur l'avancée du projet.

Les contributions se sont progressivement enrichies, permettant de préciser les attentes et de nuancer les sensibilités autour du caractère naturel du site.

Les discussions ont fait apparaître **un attachement partagé à la sobriété des aménagements,** à la préservation des milieux et à un accès maîtrisé du public. Les participants ont insisté sur l'importance de ne pas transformer le lieu en parc urbain : équipements légers, informations limitées mais utiles, et respect du paysage naturel sont revenus très régulièrement dans les échanges.

La question de la participation du public a également suscité de l'intérêt, mais dans des formes simples : visites de chantier ponctuelles, chantiers participatifs ciblés, ou encore activités pédagogiques avec les scolaires lorsque la renaturation sera visible.

De manière générale, **les outils numériques n'ont pas été plébiscités**, jugés trop présents et peu adaptés au caractère du site.

Les débats ont aussi permis d'aborder la **question de l'accessibilité : les participants souhaitent que le site reste ouvert, mais pas entièrement parcourable**. Plusieurs ont exprimé le souhait de distinguer des zones accessibles de secteurs plus sensibles, pouvant aller jusqu'à une forme de sanctuarisation, déjà envisagée dans le projet.

Dans l'ensemble, **cette séance a permis d'identifier plus clairement ce que les habitants attendent : un site simple, naturel, préservé, où l'on accompagne le public sans sur-aménager**. Le climat serein du second atelier a contribué à poser des bases communes et à formuler des attentes plus convergentes autour de la nature du lieu et de sa mise en valeur.